



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

12^e séance plénière

Mercredi 13 septembre 2000, à 10 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/55/345/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/55/345/Add.3, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses communications figurant dans le document A/55/345 et additifs 1 et 2, le Cap-Vert a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Sam Condor.

M. Condor (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis vous félicite de votre élection à la prési-

dence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre assistance dans la tâche qui vous attend. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur qui a accompli un travail remarquable en dirigeant nos travaux durant une cinquante-quatrième session difficile.

En tant que nouveau Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, je suis très honoré de prendre la parole à l'Assemblée en ce moment historique où les attentes sont toujours plus grandes au niveau national. En même temps, nous saluons l'aube de ce millénaire avec consternation à cause des défis sans précédent auxquels nous sommes confrontés.

L'Organisation des Nations Unies a mûri au cours de ces cinq dernières décennies, mais nous devons reconnaître que c'est une institution où la maturité ne se mesure pas en jours ou en décennies. La maturité dont je parle doit être mesurée à la qualité de notre engagement et à la profondeur de notre vision.

Le phénomène de la mondialisation est caractérisé par la croissance du volume des échanges, des flux de capitaux accrus et une technologie avancée. Bien que nous ne mettions pas en doute cette réalité, nous sommes conscients des défis et des inégalités inhérents à la mondialisation et qui sont dus à l'inégalité de nos niveaux de développement. Les petits États insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis n'ont pas encore accès à une part considérable des bénéfices

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tant vantés qui ont accompagné la mondialisation. Nous continuons de supporter une part disproportionnée de ses coûts alors que nous connaissons une marginalisation continue due à notre petite taille et à la volatilité des flux financiers.

Nous demandons instamment à l'ONU de faire pression sur les pays développés afin qu'ils améliorent les conditions du marché pour les exportations en provenance des petits États en développement, qui sont particulièrement vulnérables. Nous sommes enclins à poser cette question pertinente : Pourquoi la mondialisation, avec tous les avantages qui lui sont inhérents, n'améliore-t-elle pas le sort des pauvres parmi nous?

Il est évident que la mondialisation crée de nouveaux scénarios dans notre paysage. Alors que ces nouvelles situations se font jour, nous devons mettre au point de nouvelles stratégies pour ne pas disparaître de la scène. Ce qui est crucial, en conséquence, c'est la nécessité d'une coopération accrue entre les États Membres dans nos efforts visant à préserver nos différents intérêts.

Saint-Kitts-et-Nevis voudrait souligner qu'il est impératif de donner à l'ONU l'élan politique nécessaire pour faire face aux inégalités qui caractérisent les relations inter-États. L'Organisation, avec sa tradition de démocratie, devrait remédier aux anomalies créées par la mondialisation. Nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général visant à ce que ce phénomène multiforme joue à l'avantage des petits États insulaires en développement. Nous entendons persévérer dans nos efforts pour adopter les politiques macro-économiques requises. Cependant, une gouvernance et une coopération efficaces au plan mondial doivent compléter notre volonté démocratique et politique au niveau national.

Nous devons nous engager à renforcer l'ONU en tant qu'institution multilatérale qui constitue un forum n'excluant personne. Nous persisterons également dans nos efforts pour veiller à la mise au point de mécanismes et de modalités propres à rendre possibles des résultats équitables. En particulier, nous encourageons l'utilisation d'un indice de vulnérabilité pour toute évaluation des petits États insulaires par l'ONU ainsi que par les institutions financières internationales et de développement.

S'agissant de la mondialisation et de la gouvernance, Saint-Kitts-et-Nevis est préoccupé par les mesures qu'a prises récemment le groupe d'action spéciale

des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a tenté de faire pression sur les économies déjà affaiblies de plusieurs États des Caraïbes, y compris Saint-Kitts-et-Nevis. Ces derniers temps, nombre d'entre nous, dans nos efforts de diversification économique, avons entrepris de mettre en place un secteur des services financiers solide. Malheureusement, alors que je parle, mon peuple se trouve, avec les populations de quatre autres voisins des Caraïbes, assailli d'avis consultatifs négatifs.

Nous demandons instamment à l'ONU, par le biais du Secrétaire général, de faire comprendre aux pays de l'OCDE que les tentatives unilatérales visant à trouver des solutions multilatérales pour servir leurs propres intérêts égoïstes affaiblissent la fibre démocratique des relations internationales. Nous demandons, en conséquence, que tout débat sur les stratégies de développement des pays – grands ou petits – se fasse au niveau de discussions n'excluant personne ou d'instances multilatérales.

Nous voudrions souligner qu'un secteur de services financiers compétitif, bien réglementé et supervisé, n'a aucun effet néfaste. Cependant, défier de manière unilatérale le droit souverain des États de mettre en place des régimes fiscaux non contraires à la loi constitue une attaque injustifiée contre l'intégrité de ces États. Nous pensons que la mise en place d'un secteur de services financiers offre d'intéressantes perspectives aux petits États en développement. Nous comprenons également la nécessité d'agir avec la diligence qui convient et de mettre en place diverses formes de contrôle pour déjouer et prévenir le blanchiment d'argent.

Le fait d'associer le secteur des services financiers avec le blanchiment d'argent sans distinguer entre les deux constitue une grave injustice envers toute activité économique licite. Saint-Kitts-et-Nevis est résolu à faire en sorte qu'aucune personne ou entité n'abuse du secteur des services financiers à des fins illicites. À cette fin, nous avons promulgué des lois et mis en place une unité chargée des renseignements financiers. Nous serons vigilants et continuerons de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'abus dans ce secteur. Les Membres peuvent ainsi se rendre compte que nous sommes conscients de la différence, et que nous sommes déterminés à faire en sorte que notre juridiction respecte les normes internationales.

Cette année même, la convocation de la session spéciale consacrée au Sommet mondial pour le développement social nous a permis de centrer notre attention sur l'aspect humain de la pauvreté, négligé par la mondialisation. Alors que nous, pays en développement, continuons d'adopter une démarche active en faveur du développement social, l'ONU, par le biais de ses agences spécialisées, doit continuer d'appuyer les programmes nationaux de réduction de la pauvreté, afin de promouvoir des perspectives économiques et financières favorables pour tous les jeunes.

Pour cette raison, Saint-Kitts-et-Nevis estime que la réunion pour le financement du développement (prévue fin 2001) revêt une importance cruciale. Nous espérons qu'elle permettra d'adopter des mesures propres à renforcer le système financier international. Cela pourrait assurer un accès à long terme aux ressources et à l'assistance technique.

Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de l'initiative du Secrétaire général concernant la création d'un programme de secours en cas de catastrophe. Ceci devrait compléter les efforts de reconstruction que notre peuple mène déjà avec efficacité et en temps utile. Cependant, l'impact des catastrophes causées par l'homme est encore plus dévastateur. Le passage fréquent dans nos eaux de cargaisons de déchets toxiques et dangereux représente un risque grave pour nos écosystèmes si fragiles. Nous pressons l'ONU de participer plus activement à la mobilisation de la communauté internationale pour faire appliquer des mesures. Il faut prendre des décisions pour éviter les menaces de pollution provenant de déchets produits par des bateaux ou du rejet accidentel de substances toxiques et dangereuses.

Les progrès réalisés en matière de promotion de la place de la femme dans le développement des droits de l'homme nous semblent essentiels à l'agenda mondial. C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de la tenue de la session spéciale sur la condition de la femme, qui a permis aux États Membres de mesurer et évaluer les progrès accomplis depuis la Déclaration et le Plan d'action de Beijing.

En ce moment, mon gouvernement met en place un nouveau dispositif et a pris des mesures pour faire en sorte que le budget national, ainsi que les programmes de développement, prennent mieux en compte la parité hommes-femmes. Nous sommes décidés à renforcer et promouvoir cette parité à tous niveaux.

On a beaucoup débattu du rôle crucial des technologies de l'information et de leur capacité d'éviter une fracture numérique au niveau mondial. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un Service des technologies de l'information à l'ONU. Cette création pourrait seconder puissamment nos efforts visant à nous assurer un avenir viable grâce au renforcement de nos capacités.

Durant le sommet du Groupe des 77, cette année même, les pays en développement se sont engagés à renforcer la coopération Sud-Sud par le biais de transfert de savoir-faire et de technologies. Saint-Kitts-et-Nevis entend bien prendre sa place sur l'autoroute de l'information. Mon gouvernement s'est engagé dans un programme pour permettre à chaque élève, d'ici à 2005, d'apprendre à se servir d'un ordinateur. Nous invitons les pays développés à utiliser le potentiel des nouvelles technologies, non pas seulement pour créer de la richesse pour eux-mêmes, mais aussi pour améliorer le bien-être économique et social des autres citoyens du monde. Comme le disait Dr Martin Luther King :

« Grâce à notre génie scientifique, nous avons fait du monde un quartier. À présent, grâce à notre développement moral et spirituel, il nous reste à en faire un quartier fraternel ».

La pléthore de questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU est complexe. En effet, certains défis dépassent même parfois les capacités individuelles des États. C'est pourquoi il nous faut rassembler les énergies des États et des autres acteurs pour faire face aux changements fondamentaux qui surviennent dans le monde. L'ONU devrait avoir à l'esprit la réflexion du Président Truman au sujet de la Charte :

« La Charte sera élargie et améliorée avec le temps. Les changements du monde rendront des réajustements nécessaires ».

Le changement est la seule constante. Saint-Kitts-et-Nevis encourage les États Membres à reconnaître la portée de ces changements alors que nous adoptons le concept d'une réelle démocratie au sein du Conseil de sécurité. L'absence de structure démocratique et le manque d'équité au sein du Conseil menacent de saper l'engagement des États Membres et leur confiance dans l'Organisation.

Alors même que nous entrons dans un nouveau millénaire, nous sommes encore témoins de certaines

des formes les plus atroces de l'inhumanité des hommes. Les guerres et autres formes de conflit à l'intérieur des États continuent d'être monnaie courante dans bien des sociétés à travers le monde. Nous devons continuer à appuyer des opérations de maintien de la paix pour faire taire la rhétorique de la violence. Les concepts de création et de maintien de la paix doivent être appuyés par les actions de développement qui sont nécessaires. Une fois la paix établie, nous devons poser les fondements qui en assureront la durée.

Nous nous réjouissons de l'admission de Tuvalu, nouvel État Membre, à l'occasion de cette cinquante-cinquième Assemblée, et nous l'en félicitons. Petit État caraïbe, insulaire, vulnérable et en voie de développement, Saint-Kitts-et-Nevis se réjouit d'accueillir un autre petit État vulnérable du Pacifique. Nous sommes convaincus que Tuvalu est conscient de ses obligations de défendre les principes de la Charte.

En outre, Saint-Kitts-et-Nevis réitère ses appels pour que soit débattue la question du peuple chinois de Taiwan. Encore une fois, nous soulignons que notre politique a pour but de promouvoir le respect de la souveraineté des États. Cependant, en réfléchissant à la mission de cette institution, il nous semble qu'il faille considérer la précieuse contribution des 23 millions de Chinois de Taiwan. Ils peuvent ajouter beaucoup au débat international permanent.

Cette Assemblée du millénaire nous donne la possibilité de réfléchir au rapport du Secrétaire général, qui est centré sur les habitants du monde et au rôle de l'ONU pour assurer leur bien-être.

Nous nous félicitons de l'importance attachée à la paix et à la sécurité dans l'ordre du jour des Nations Unies. Nous nous réjouissons de la proclamation de l'année 2000 Année internationale pour la culture de la paix. Nous applaudissons encore plus à la décision de déclarer la décennie commençant en 2001 Décade internationale pour une culture de paix et de non-violence pour les enfants du monde. Nos enfants sont notre avenir. Le nouveau millénaire leur appartient. Il nous appartient d'éloigner les sombres nuages qui se profilent à l'horizon de leurs rêves pour qu'ils puissent se réveiller dans un monde libéré de la crainte.

Les experts estiment qu'il existe un lien évident entre pauvreté persistante et mauvaise santé.

Les statistiques sur le VIH/sida peignent un sombre tableau. Saint-Kitts-et-Nevis est troublé par

l'accroissement rapide du nombre de personnes infectées par ce virus, et par ses effets socioéconomiques sur la croissance des pays en développement. Cette maladie ne connaît pas de frontières et menace de saper le développement socioéconomique futur de plusieurs pays. Nous attendons avec intérêt la tenue d'une session extraordinaire des Nations Unies sur le VIH/sida pour renforcer et mieux coordonner nos approches au plan international.

En dépit de toutes ses insuffisances, l'ONU a un rôle majeur à jouer au sein du système international. Sans elle, de nombreux petits États, tels que Saint-Kitts-et-Nevis, perdraient un défenseur des intérêts collectifs. Cela est inacceptable. Un des dons les plus précieux faits à l'humanité durant le dernier millénaire a été l'Organisation des Nations Unies. Nous devons donc nous engager à la préserver.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tang Jiaxuan, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que grâce à votre sagesse et à votre expérience, et avec le soutien et les efforts coordonnés des États Membres, cette Assemblée du millénaire sera couronnée de succès. Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à M. Gurirab pour la contribution qu'il a apportée à la session précédente en sa qualité de Président.

Le Sommet du millénaire, qui a polarisé l'attention du monde entier, vient de prendre fin. La Déclaration du millénaire adoptée au cours du Sommet est un consensus réalisé entre les dirigeants des différents pays pour envisager la façon de relever les grands défis qui se posent à l'humanité. Elle examine et dresse le bilan de l'histoire de l'ONU durant les 55 années écoulées, et elle constitue surtout un plan de travail pour l'ONU au XXI^e siècle et au troisième millénaire. Elle revêt une signification importante en orientant la société humaine dans sa recherche de la paix, du développement et du progrès commun. Je voudrais ajouter ma voix à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général Kofi Annan à la clôture du Sommet. Nous devons travailler en commun pour traduire le consensus atteint au Sommet en actions concrètes et assurer

l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de développement au profit de l'humanité entière.

L'ONU a pour mission fondamentale, en ce nouveau siècle, de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, promouvoir la démocratie dans les relations internationales, maintenir la paix et la stabilité mondiales et faciliter le développement et la prospérité à travers le monde. La Charte des Nations Unies reflète l'aspiration des divers peuples à l'égalité, à la justice et à la liberté. Durant les 55 années écoulées, l'ONU a adhéré aux buts de la Charte de maintien de la paix, du renforcement de l'amitié et de promotion de la coopération, ainsi qu'aux principes clefs régissant les relations internationales, tels que l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. C'est pour ces raisons que l'ONU s'est renforcée et a vu le nombre de ses États Membres passer de 51 à 189. L'ONU continue de jouer un rôle irremplaçable dans les affaires mondiales.

L'histoire de ces 55 dernières années montre avec éloquence l'efficacité des buts et principes de la Charte. Aujourd'hui, nombre de problèmes d'échelle planétaire rendent nos intérêts interdépendants et les technologies modernes facilitent nos communications et nos échanges. Aussi, nous avons besoin, plus que jamais, de relever nos défis communs sur la base de l'égalité, du respect mutuel et de consultations démocratiques. Les buts et principes de la Charte, loin d'être dépassés, revêtent bien plutôt aujourd'hui une plus grande importance.

La démocratie dans les relations internationales exige le respect du principe de l'égalité souveraine, comme le prévoit la Charte. Les pays diffèrent en taille, en richesses et en puissance, mais ils sont égaux au sein de la communauté internationale. Aucun d'entre eux ne doit faire l'objet de discrimination et leur souveraineté n'admet aucun empiètement. Les affaires intérieures d'un pays doivent être gérées par son peuple, et les grandes questions mondiales, réglées par l'ensemble des pays par le biais de consultations. La réponse aux défis planétaires exige des actions coordonnées à l'échelle mondiale. Il s'agit là d'un impératif de notre époque et d'un préalable à l'avènement d'un nouvel ordre politique international juste et équitable. C'est aussi le fondement et la source du dynamisme de l'ONU en ce nouveau siècle.

La démocratisation des relations internationales doit aussi se concrétiser largement dans la réforme de

l'ONU. Cette réforme vise à mieux protéger les droits et intérêts fondamentaux de tous les États Membres, et surtout à refléter fidèlement la volonté des pays en développement, qui représentent l'écrasante majorité des États Membres. Elle ne doit pas satisfaire uniquement les besoins de quelques pays. La réforme du Conseil de sécurité doit d'abord chercher à accroître la représentation des pays en développement et elle suppose des délibérations approfondies entre les États Membres. L'établissement arbitraire d'un calendrier et la mise en oeuvre forcée de plans immatures vont à l'encontre du souhait de l'écrasante majorité des États Membres.

Il y a un accord général entre les États Membres de l'ONU pour s'appuyer sur le principe de la capacité de paiement dans la méthodologie du barème des quotes-parts au budget ordinaire et à celui du maintien de la paix. Cette méthodologie a été systématiquement confirmée par l'Assemblée générale dans ses résolutions, et elle devrait donc être appliquée en toutes circonstances. Toute modification de cette méthodologie doit tenir pleinement compte de la situation économique particulière des pays en développement. Des ajustements dépendent d'un consensus entre l'ensemble des États Membres, établi au moyen de larges consultations, ce qui assure le fonctionnement normal et régulier de l'ONU.

Une autre grande tâche historique assignée à l'ONU est de répondre à la mondialisation et de réaliser le progrès commun de l'humanité. Le XXe siècle a été marqué à la fois par une prospérité économique sans précédent et une extrême polarisation. Durant la dernière décennie du siècle, la mondialisation économique a progressé au rythme le plus rapide, accompagnée d'un élargissement continu du fossé entre le Nord et le Sud. Selon les statistiques de la Banque mondiale, les pays à faible revenu où vivent plus de la moitié des habitants du globe bénéficient seulement de 6 % de la totalité des revenus mondiaux, tandis que les pays développés, avec à peine un sixième de la population mondiale, disposent de 80 %.

Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les pays en développement se trouvent loin derrière les pays développés dans le domaine des technologies de pointe. La nouvelle économie ne profite, pour le moment, qu'aux pays riches. La plupart des pays en développement ont un accès très limité aux moyens d'information. Si on laisse cet état de choses se perpétuer, nombre de pays en développement se verront toujours privés de la possibilité de prendre part aux

progrès technologiques et de réaliser une croissance économique, et la polarisation du monde s'accroîtra encore davantage.

Pour empêcher la pauvreté d'annihiler les progrès de l'humanité et l'injustice sociale de miner la stabilité mondiale, l'ONU doit jouer le rôle qui est le sien dans la réduction de l'écart entre riches et pauvres et dans la promotion de la prospérité générale de la communauté internationale. Travailler à la mise en place d'un nouvel ordre économique international, caractérisé par la coopération sur un pied d'égalité et le développement commun, de façon à ce que tous les coins du monde puissent bénéficier de la mondialisation économique, tel est le devoir de l'ONU au prochain siècle, un devoir important auquel elle ne saurait se dérober.

L'ONU doit accorder une place prioritaire à la question du développement, s'efforcer de modifier l'actuelle situation qui voit dominer une petite poignée de pays des affaires économiques internationales et garantir aux pays en développement le droit de participer, sur un pied d'égalité, à la prise des décisions relatives à l'économie mondiale. L'élaboration et la révision des règles relatives à l'économie mondiale doivent s'effectuer, en prenant avant tout en considération les besoins des pays en développement, de manière à favoriser le développement de ces derniers et à diminuer les risques de leur participation à la mondialisation. L'ONU doit, avec la mobilisation de toutes les ressources disponibles, pousser la communauté internationale à réduire le « fossé numérique » et aider les pays en développement à saisir autant que possible les chances qu'offrent les progrès scientifiques et technologiques, illustrés notamment par la révolution de l'information. En outre, elle a l'obligation de proposer de nouvelles normes internationales, propres à mettre vraiment les avancées technico-scientifiques au service de l'humanité tout entière, au service de la noble cause de la paix et du développement de toute la planète.

Face à une situation internationale marquée par des mutations aussi complexes que profondes, quel est le concept de sécurité à adopter? Voilà une question d'importance majeure qui se pose aujourd'hui à l'ONU et à tous ses États Membres. Le maintien d'un équilibre stratégique planétaire constitue la base de la préservation de la sécurité mondiale, et le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques de 1972 (Traité ABM) est un élément fondamental de cet équilibre. Toute démarche tendant à affaiblir l'intégrité et la validité du Traité produira un effet néfaste durable sur

la paix et la sécurité internationales. Le projet de création d'un système national de défense antimissile, interdit par le Traité ABM, revient à rechercher une supériorité unilatérale en matière militaro-stratégique. Il s'agit là d'une manifestation pure et simple de la logique de la guerre froide. La mise en oeuvre de ce projet ne fera qu'entraîner de lourdes conséquences compromettant gravement la sécurité du monde entier. L'adoption, à une majorité écrasante, par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, d'une résolution concernant la « Préservation et [le] respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques » témoigne bien de la farouche détermination de la plupart des pays de défendre et d'observer scrupuleusement ledit Traité. L'ONU se doit de faire connaître sa préoccupation face aux actes d'un certain pays qui vise à développer un système de défense antimissile et perturber ainsi l'équilibre stratégique mondial; il lui faut par conséquent prendre les dispositions nécessaires pour stopper l'évolution dangereuse de la situation.

La sécurité est à la fois mutuelle et relative. Tout pays doit s'abstenir de renforcer sa propre sécurité aux dépens de celle d'autres pays. La tentative de s'assurer unilatéralement une sécurité « absolue » n'aboutira pas; au contraire, elle mènera à une plus grande insécurité. Avec la multiplication des contacts et échanges internationaux, les différents pays voient leurs intérêts s'identifier davantage et se trouvent confrontés à un nombre croissant de défis communs. Seul le dialogue, mené sur un pied d'égalité, dans un esprit d'entente mutuelle et de concessions réciproques, permet de réaliser la sécurité; seule la coexistence pacifique dans un respect mutuel la garantit; et seul le développement commun à la faveur d'une coopération mutuellement avantageuse peut la consolider. Créer un nouveau concept de sécurité, fondé sur l'égalité, la confiance mutuelle, les bénéfices réciproques, la coopération et le règlement des litiges par le dialogue, pour remplacer celui, désuet, fondé sur des alliances militaires et l'accumulation des armements, voilà l'unique voie à suivre pour renforcer la sécurité universelle et sauvegarder les intérêts essentiels de tous les pays.

Ces dernières années, la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, dans le cadre des « Cinq de Shanghai », ont conclu, par voie de coopération et de consultations menées sur un pied d'égalité, des accords sur le renforcement de la confiance dans le domaine militaire et sur la réduction

réci-proque des forces armées dans les régions frontalières. Cette façon d'agir a donné une inspiration utile à la communauté internationale en quête d'un nouveau concept de sécurité.

Nous nous réjouissons de constater que des changements favorables sont intervenus récemment dans la situation sur la péninsule coréenne, avec la tenue réussie d'une rencontre historique entre les dirigeants suprêmes de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, rencontre qui a abouti à des résultats positifs. Cet événement prouve une fois de plus que le dialogue et les consultations entre des interlocuteurs se traitant d'égal à égal favorisent l'approfondissement de la confiance mutuelle et l'amélioration des relations entre les parties concernées. Nous apprécions les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement, dans la région en général et sur la péninsule coréenne en particulier.

Le récent sommet tripartite de Camp David n'a pu déboucher sur un accord, ce que nous déplorons profondément. Pourtant, nous avons la conviction que le processus de paix au Moyen-Orient pourra progresser aussi longtemps que les parties concernées s'appuient sur les résolutions pertinentes de l'ONU, observent le principe « terre contre paix » et poursuivent sérieusement et sans relâche leurs négociations, dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles, tout en appliquant strictement les accords déjà conclus entre elles.

Au cours du XXe siècle, l'humanité a été durement éprouvée par les fléaux de la guerre. Il est donc impératif de prévenir au XXIe siècle l'éclatement de crises humanitaires de grande envergure et la répétition de tragédies telles que les massacres de nombreux civils innocents. L'ONU, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix mondiale, doit contribuer plus activement à arrêter les conflits et à éliminer les hostilités.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'hégémonisme et la politique du plus fort sévissent toujours, tandis que les conflits locaux engendrés par des différends territoriaux, des querelles ethniques et des litiges religieux se succèdent sans cesse. Nous comprenons parfaitement que certains pays et régions éprouvent le besoin de faire appel à l'ONU pour enrayer les conflits. Dans le même temps, nous sommes pleinement conscients de la

complexité des actions d'intervention internationales et des risques que comporte une intervention inappropriée. À notre avis, les interventions de l'ONU doivent non pas prolonger les conflits, mais s'attacher à en éliminer les sources; non pas envenimer l'opposition et la haine entre les parties au conflit, mais concourir à leur réconciliation. Les grandes puissances et les blocs d'États doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, en se gardant de s'immiscer dans les affaires intérieures de ces derniers et de susciter de nouveaux conflits.

Dans la conjoncture actuelle, les opérations de maintien de la paix demeurent pour l'ONU un moyen important de remplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut donc préserver et accroître la responsabilité ainsi que la direction politique de son Conseil de sécurité à l'égard de ces opérations, en se conformant indéfectiblement aux buts et principes énoncés dans la Charte. Ces opérations doivent toujours être conduites dans un esprit réaliste et compte tenu des moyens disponibles, pour que les ressources limitées soient affectées là où le besoin se révèle le plus pressant.

De toutes les créatures du monde, les êtres humains sont les plus précieuses. Promouvoir le développement humain et protéger tous les droits et intérêts de l'humanité, c'est la responsabilité principale de tous les pays. La Chine est le pays le plus peuplé du monde. Le Gouvernement chinois a décidé de s'attacher à défendre l'indépendance et à préserver la dignité de la nation chinoise, ainsi qu'à garantir aux quelque 1,3 milliard de Chinois le droit de vivre une vie décente et de s'épanouir sur tous les plans. Il considère cette tâche comme un devoir sacré et ne ménagera aucun effort pour s'en acquitter.

L'amélioration des droits de l'homme est un processus continu. Il appartient à chaque peuple de juger de la situation des droits de l'homme dans son pays et d'oeuvrer pour l'améliorer. Puisque chacun vit dans des circonstances différentes, la manière de concrétiser les droits de l'homme change en fonction de ces circonstances et du temps. Par conséquent, les mesures prises pour protéger et promouvoir ces droits varient en fonction de la situation et des besoins précis des différents pays. Imposer de façon arbitraire une série de règles figées en matière de droits de l'homme, sans tenir compte des différents environnements et des réalités diverses, ne servira pas les intérêts de quelque pays que ce soit. Quant aux ingérences dans les affaires

intérieures d'autres pays sous prétexte de protéger les droits de l'homme – qu'un pays commet dans le but de faire avancer son propre agenda politique – ce sont tout simplement des actes de profanation et de trahison de la cause des droits de l'homme.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU se doit d'encourager activement le dialogue et les échanges entre les différentes civilisations et les différents pays, et non la confrontation et l'exclusion – telle est d'ailleurs la tendance générale du mouvement des droits de l'homme. Les opérations d'aide humanitaire de l'ONU doivent accorder un même niveau de priorité, d'une part, à la prévention des conflits et à la protection des droits de l'homme et, d'autre part, à la réduction et à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement humain. Dans ce contexte, l'ONU doit travailler autant que possible en coordination et en coopération avec les gouvernements et les pays concernés, au lieu de les tenir à l'écart, et garantir la jouissance des droits de l'homme à la majorité des populations. Sinon, de telles opérations provoqueront des catastrophes humanitaires d'échelle encore plus grande. C'est seulement lorsque les principes susmentionnés sont respectés que l'ONU peut jouer un rôle positif et utile dans la protection des droits de l'homme.

Il y a seulement quelques jours, de cette auguste tribune, le Président de la République populaire de Chine, Jiang Zemin, proclamait au monde entier la détermination inébranlable du peuple chinois de faire de la Chine un pays unifié, prospère, puissant et hautement démocratique, et de contribuer à la paix et au développement dans le monde. Au cours des deux décennies qui ont suivi le lancement de la politique de réforme et d'ouverture, la Chine a réalisé successivement les première et deuxième phases de sa stratégie de modernisation. Avec l'arrivée du nouveau siècle, elle va entreprendre la mise en oeuvre de la troisième phase de sa stratégie et accélérer la modernisation. Après son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce, la Chine s'ouvrira beaucoup plus largement au monde extérieur. Elle honorera fidèlement ses engagements et, tout en exerçant ses droits, remplira avec sérieux ses obligations.

Quels que soient les difficultés, les risques et les défis dans sa marche en avant, la Chine saura surmonter tous les obstacles et concrétiser son vaste objectif de modernisation. La Chine, poursuivant sans défaillance sa politique extérieure indépendante axée sur la

paix, développera ses relations d'amitié avec les divers pays du monde sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Le développement et la puissance de la Chine profiteront non seulement à plus d'un milliard de Chinois, mais favoriseront également le progrès et la prospérité dans le monde entier.

Résoudre définitivement le problème de Taiwan et achever la réunification de notre patrie, c'est là le vœu unanime de tous les Chinois, y compris nos compatriotes de Taiwan. Le règlement de ce problème, fondé sur une application rigoureuse du principe « réunification pacifique et un pays, deux systèmes », favorisera le développement sur les deux rives du détroit, ainsi que la bonne entente et l'union entre les compatriotes des deux côtés, en même temps qu'il contribuera à la paix et à la stabilité dans la région Asie-Pacifique. Le Gouvernement et le peuple chinois sont attachés bien plus que tous autres à une réunification pacifique. Ils ont fait preuve de la plus grande sincérité et déployé tous les efforts à cette fin. Nous avons la certitude que, grâce aux efforts conjugués de tous les Chinois, y compris ceux qui vivent à Taiwan, la réunification totale de la Chine deviendra réalité dans un avenir rapproché.

Nous avons aujourd'hui la tâche importante d'orienter la route que suivra l'humanité pour le prochain siècle. Avançons la main dans la main et joignons nos efforts pour l'avènement d'un monde où il y aura plus de sécurité, de prospérité et de progrès.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Lamberto Dini, Ministre italien des affaires étrangères.

M. Dini (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, qui a su diriger avec sagesse la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, et préparer, avec beaucoup de compétence, le Sommet du millénaire. Je voudrais également offrir au Président élu, M. Harri Holkeri, mes meilleurs vœux à l'occasion de son accession à cette haute fonction. Son engagement et son expérience sont des atouts précieux pour assurer le succès de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par son Président actuel, le Ministre français des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, et apportera une contribution résolue aux objectifs qu'il a énoncés. Permettez-moi

d'ajouter que c'est dans le but d'intensifier notre engagement d'atteindre nos buts communs que l'Italie présente sa candidature au Conseil de sécurité pour le prochain exercice biennal.

L'année 2001 sera l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. En adoptant à l'unanimité la résolution pertinente lors de sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a fait la preuve de sa grande sensibilité et de l'attention qu'elle porte aux profonds changements structurels qui sont en cours dans nos sociétés nationales. Elle a ainsi lancé un message clair concernant un certain nombre de thèmes que le Secrétaire général a abordés dans son rapport portant sur le rôle de l'Organisation au XXI^e siècle. Ces thèmes doivent absolument comprendre le nouveau visage de la migration internationale, dont les aspects les plus graves incluent l'immigration illégale et les atteintes à la dignité humaine.

Le dialogue entre les civilisations ne devrait pas se faire dans l'abstrait, de façon académique. Il exige un contact réel, ainsi qu'un lien entre les individus et les peuples. Pour s'assurer que ces contacts et ce lien ne donnent pas lieu à des tensions et à des conflits, la communauté des États doit tenter de comprendre et de gérer les phénomènes migratoires. Nous devons travailler ensemble pour empêcher que les flux migratoires ne basculent dans le chaos, un chaos pour lequel l'être humain finit par payer le prix le plus élevé.

Les migrations doivent être régies par des règles établies et transparentes. La source, la raison d'être de ces règles émane de l'Organisation des Nations Unies à laquelle la Charte de San Francisco confie le rôle fondamental stipulé au troisième paragraphe de l'Article 1 :

« Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire ».

Je déclare que les mouvements de migration entre les continents et au sein des continents sont aujourd'hui devenus un problème international d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire.

Toute solution aux problèmes liés aux migrations devra tenir compte du processus de la mondialisation qui a réduit l'espace et le temps et qui relie aujourd'hui comme jamais auparavant les pays se trouvant d'un bout à l'autre de la Terre. Certains parlent même, à juste titre peut-être, de « la fin de la géographie ».

Le paradoxe face auquel nous nous trouvons est né des difficultés concrètes suscitées par la mondialisation qui ne se limitent pas seulement à l'économie, aux finances et à l'information, mais qui concernent également les mouvements des peuples. La plupart de ces difficultés peuvent être attribuées à la transition complexe qu'effectuent de nombreux pays avancés, qui évoluent vers des sociétés multiethniques et multiculturelles.

Les êtres humains ne sont pas des marchandises. Lorsque des individus se déplacent, ils préservent leurs racines, leur spécificité et leurs expériences, même lorsqu'ils entrent en contact permanent avec des sociétés différentes de la leur. C'est pourquoi il est nécessaire de faire preuve d'une tolérance mutuelle pour préserver nos coutumes et nos traditions respectives.

L'ampleur croissante des mouvements de migration a creusé l'écart entre les capacités de gestion des gouvernements et la capacité des individus de se déplacer, lesquelles sont grandement influencées par les progrès réalisés au niveau des communications. Trop souvent, ce fossé est comblé par la criminalité organisée, par d'impitoyables criminels qui, dans certains cas, se livrent au commerce des êtres humains, forme moderne de l'esclavage.

Nous devons nous demander comment nous pouvons préserver la liberté tout en empêchant l'esclavage; comment nous pouvons faire en sorte que le développement économique mondial ne suscite pas de tensions sociales; comment nous pouvons veiller à ce que le contact croissant entre les différentes civilisations engendre le dialogue plutôt que l'intolérance. Cela exigera de notre part un engagement ferme et déterminé d'élaborer des règles qui, une fois appliquées, pourraient avoir un impact positif sur les flux de migration internationaux, au bénéfice des pays d'origine comme des pays d'accueil.

L'amélioration de la vie de millions d'êtres humains est la tâche fondamentale du développement. Nous devons nous engager de manière claire, explicite et efficace à éliminer la pauvreté. Nous devons nous rendre compte qu'à l'heure de la mondialisation, les migrations peuvent peu à peu appauvrir des régions qui sont déjà désavantagées sur les plans économique et social.

Les initiatives d'aide au développement prises par des pays industrialisés et des organisations non gouvernementales ne peuvent vaincre la misère et la pau-

vreté, à moins qu'elles ne s'accompagnent d'une prise de conscience de l'énorme fardeau qui pèse sur les gouvernements, les familles et les individus du fait de la dette extérieure. L'annulation généreuse de la dette des pays les plus pauvres n'est pas seulement une option; je crois que c'est un devoir. C'est pourquoi le Parlement italien a récemment approuvé une loi réduisant la dette extérieure due à l'Italie d'un montant total de 6 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

L'Italie jouera également un rôle actif s'agissant d'engager les protagonistes de l'aide au développement à faire preuve de détermination lors de la préparation de la conférence sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles en mai prochain. De plus, mon pays réaffirme son appui aux exigences et aux aspirations des petits États insulaires et des pays sans littoral, comme nous l'avons affirmé au Conseil économique et social et dans d'autres instances.

Mais la réduction de la dette ne suffit pas; elle doit s'accompagner de politiques gouvernementales saines dans les pays bénéficiaires, dans le cadre d'une stratégie intégrée qui sera à la base de nouveau contrat social international. En d'autres termes, nous devons promouvoir un ensemble de mesures qui combine des réformes politiques, économiques et sociales responsables avec l'ouverture des marchés internationaux. La réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, prévue en 2001, devrait nous donner une bonne occasion de mettre au point une stratégie à cet effet.

Les craintes parfois suscitées par l'immigration ne devraient pas conduire les pays industrialisés à ériger de nouveaux murs et de nouvelles barrières. Ces craintes expriment le refus du contact avec quiconque est différent et font que certains se sentent étrangers dans leur propre pays. Une Europe qui serait fondée sur la peur, par exemple, finirait par projeter une image de l'immigré l'assimilant à l'ennemi imaginaire, à une race à part. Tout effort visant à lutter contre ces stéréotypes négatifs doit être salué comme, par exemple, la Conférence contre le racisme dont la tenue est prévue à Pretoria en 2001.

L'Union européenne a une grande capacité d'accueil et des communautés importantes d'immigrants s'y trouvent déjà. Mais elle ne fait que commencer à élaborer une approche commune à l'égard de l'immigration. La stratégie adoptée par

l'Union s'appuie sur une coopération avec les autres pays, eu égard au fait que cette question ne peut être uniquement résolue par le biais des patrouilles frontalières et d'une plus forte répression de l'immigration illégale, quel qu'en soit le prix.

Pendant de nombreuses années, l'Europe n'a pas eu à se préoccuper des conséquences à long terme de l'immigration. Mais aujourd'hui, avec un taux de natalité en déclin et une population vieillissante, elle a besoin d'une stratégie qui tienne compte du processus complexe d'intégration de populations provenant de différentes régions du monde.

Il y a aussi le trafic odieux des êtres humains. Comme la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Madeleine Albright, l'a déclaré devant cette Assemblée, nous devons mettre un terme à ce trafic, nous devons empêcher que des bateaux soient jetés à la mer, avec à leur bord des êtres remplis de tristesse et de désespoir et mus par l'espoir d'une terre promise. Les images de ces passages illégaux sont devenues insoutenables. Elles illustrent une situation régie par le marché noir, où il y a une surabondance de main-d'oeuvre illégale. Cette nouvelle forme de piraterie serait impossible si ceux qui se livrent à ces trafics savaient qu'ils ne peuvent plus compter sur des collusions, sur des refuges sûrs et, trop souvent, sur l'impunité.

La mer Méditerranée, par exemple, autour de laquelle de grandes civilisations ont prospéré, est actuellement traversée par des personnes qui paient d'impitoyables exploités et parfois deviennent leurs victimes. Souvent, les immigrants illégaux ont du mal à accéder à la société de droit et finissent par être traités comme des marchandises.

Comme nous le savons, l'immigration a différentes causes: la pauvreté, les conflits ethniques et religieux, la répression de régimes totalitaires et la demande d'économies plus prospères. Aujourd'hui, comme jamais auparavant, l'immigration est encouragée par des images télévisées qui trompent souvent les espoirs sincères d'une vie meilleure. Qui plus est, l'immigration a atteint des proportions sans précédent. En effet, depuis le début des années 80, le nombre de pays qui accueillent des immigrants est passé de 39 à 67, tandis que le nombre de pays d'émigration est passé de 29 à 55. Ce serait se leurrer que de croire qu'un phénomène d'une telle ampleur puisse être maîtrisé uniquement grâce à des accords bilatéraux.

L'Union européenne a fait de la coopération entre les gouvernements nationaux une priorité depuis le ré-union du Conseil européen d'octobre 1999. Mais l'expérience récente montre qu'il convient d'adopter une démarche dans laquelle l'ONU est la seule organisation capable de conférer le caractère indispensable d'universalité.

L'Italie a beaucoup à offrir à cet égard. Il y a quelques décennies seulement, une grande partie de nos citoyens étaient encore forcés de chercher du travail dans des terres lointaines de langues et de traditions différentes. Leurs vies étaient souvent marquées par des épreuves, par le besoin et par la séparation familiale. Ce chapitre de notre histoire sociale a des moments de lumière et des moments d'obscurité. Mais dans l'ensemble, il était une source de grande richesse morale et spirituelle.

Depuis le début des années 70, l'Italie est devenue une terre d'immigration, même si elle ne pouvait pas encore assurer le plein emploi de toute sa population. En tant que terre à la fois d'émigration et d'immigration, l'Italie est bien placée pour considérer de façon constructive la migration mondiale d'aujourd'hui. La législation nationale italienne est fondée sur le principe de « l'intégration douce » destinée à permettre aux résidents permanents de ne pas renoncer au riche héritage de leur culture d'origine.

C'est pour les raisons qui précèdent qu'ici, devant l'Assemblée générale, j'exhorte aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies à renforcer la conscience de la communauté des États et d'introduire des instruments appropriés. Trois instruments méritent, à mon avis, d'être coordonnés et intégrés. Le premier concerne l'assistance aux pays en développement; une assistance pour prévenir et réduire les tensions qui, au moins partiellement, sont à l'origine des mouvements migratoires, ainsi qu'une assistance pour faciliter l'intégration de l'économie des pays les moins avancés avec celle des plus avancés. Comme nous le savons tous, il s'agit là d'une priorité que l'ONU poursuit par le biais de différents comités et par un rôle renforcé du Programme des Nations Unies pour le développement. Répondant aux propositions visionnaires faites par le Secrétaire général Kofi Annan, nous devons nous efforcer d'améliorer les instruments qui sont déjà à notre disposition.

Deuxièmement, pour décourager le franchissement illégal des frontières, nous devons faire respecter

la loi de façon plus stricte et constante. Le succès dépend d'une coopération efficace entre les pays d'origine, les pays de transit, et les pays d'arrivée. Ces efforts devraient également avoir pour but d'empêcher la multiplication de poches d'illégalité et de crime organisé, en encourageant une plus grande stabilité, une autorité morale et un contrôle dans les démocraties naissantes. La valeur de ces actions serait inestimable pour obtenir l'appui de l'opinion publique des pays industrialisés à ces politiques de coopération.

Troisièmement, nous devons gérer les migrations, de façon à ce qu'elles soient une source de stabilité et de richesse, dans l'intérêt de tous. À cette fin, elles doivent intervenir de manière légale. Si chacun respecte la loi, les immigrants seront les bienvenus dans leurs pays d'accueil et s'intégreront pleinement dans la société.

Ces trois directives doivent s'inscrire dans un cadre mondial. Il y a de nombreuses organisations qui se penchent sur les questions de la migration à l'échelle internationale. Pourtant, même si elles offrent des services fort louables, leur nature sectorielle signifie qu'elles ne peuvent avoir la vision d'ensemble qui est nécessaire à une coordination efficace.

Un pacte de solidarité est donc nécessaire pour trouver le moyen le plus efficace de parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre, tout en respectant pleinement la diversité des peuples concernés. Le plus grand défi à l'heure de la mondialisation est de concevoir de nouvelles formes de coopération entre les gouvernements, afin de permettre à chacun de constater que ses intérêts sont pris en compte dans les décisions de politique internationale. L'ONU continue d'être l'instance la plus à même d'adopter des décisions de cette nature et de les mettre en oeuvre.

Je voudrais conclure en rappelant les paroles d'un grand Président américain, John Fitzgerald Kennedy. Il y a presque 40 ans, il a dit :

« Maintenant le son de la trompette nous appelle de nouveau ... à porter le fardeau d'une longue lutte crépusculaire, contre les ennemis de l'homme : la tyrannie, la pauvreté, la maladie et la guerre elle-même.

Pourrons-nous sceller contre ces ennemis une grande alliance mondiale entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, permettant une vie plus

fructueuse pour l'humanité tout entière? Allez-vous vous joindre à cet effort historique? » (*Discours inaugural, 20 janvier 1961*)

Telles sont ces paroles et tel est le souhait que je voudrais formuler aujourd'hui : que l'Organisation des Nations Unies grâce à son rôle indispensable puisse renforcer sa contribution à l'instauration d'un monde meilleur et plus juste qui jouisse de l'appui indéfectible de toute l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier adjoint au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Le cheikh Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de l'État du Koweït, j'ai le plaisir de vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU, vous souhaitant tout le succès dans la conduite des travaux de la présente session historique. Je voudrais vous assurer de la détermination de ma délégation d'oeuvrer de manière sérieuse et constructive avec vous afin de réaliser les objectifs auxquels nous aspirons tous.

Je voudrais également rendre hommage aux efforts remarquables et à la sagesse dont a fait montre votre prédécesseur au cours de sa présidence de la session précédente de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute notre admiration et notre reconnaissance pour le rôle proéminent joué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui depuis qu'il a assumé ses fonctions de Secrétaire général ne cesse de déployer des efforts considérables pour améliorer et perfectionner les organes du système des Nations Unies afin qu'ils puissent servir plus efficacement la paix, la sécurité et le développement, et qu'ils soient plus adaptés aux changements survenus au niveau des relations internationales.

Dans ce contexte, le Koweït se félicite de l'entrée dans notre Organisation d'un nouveau Membre – la République de Tuvalu – qui vient renforcer le caractère universel de l'ONU.

Il y a quelques jours seulement, l'ONU a accueilli un rassemblement historique sans précédent d'un très grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, qui se sont réunis pour renouveler leur adhésion à la Charte des Nations Unies et pour réaffirmer leur foi et conviction

indéfectibles dans l'importance du rôle de l'ONU pour l'édification d'un monde meilleur, fondé sur les valeurs de la justice, de l'égalité, de la coexistence et de la coopération.

Le Sommet du millénaire a été une occasion historique extraordinaire de réexaminer et d'évaluer les réalisations et les échecs du passé et d'en tirer les enseignements nécessaires pour relever les défis de l'avenir. La Déclaration finale adoptée par le Sommet, ainsi que les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'ONU au XXI^e siècle, constituent des directives que nous devons tous suivre pour faire front aux problèmes et défis urgents qui se posent à l'humanité dans des de nombreux domaines. Parmi ces domaines les plus saillants qui entravent la réalisation des aspirations des peuples du monde à une vie libre, digne et sûre figurent la course aux armements, la recrudescence des conflits nationaux et raciaux, la pauvreté, l'ignorance, le développement, les questions liées aux droits de l'homme, le terrorisme, la dégradation de l'environnement et la propagation de maladies mortelles telles que le VIH/sida, le paludisme, et d'autres problèmes et défis si nombreux qu'on ne pourrait tous les mentionner ici. Les effets et les dangers de ces problèmes dépassent les frontières nationales et surmontent tous les obstacles artificiels. Ce fait confirme la nécessité d'intensifier les efforts internationaux et de renforcer le rôle de l'ONU et de ses organisations pour faire face à ces problèmes.

Nous notons ici avec satisfaction que des efforts incessants sont déployés au niveau mondial pour résoudre ces problèmes. Les nombreuses conférences mondiales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale tenues au cours des dernières années ont facilité la conclusion d'un grand nombre d'accords et de conventions internationaux couvrant toute une gamme de sujets. Au cours de ces réunions, les États ont réaffirmé leur détermination de débarrasser l'humanité des dangers inhérents aux armes nucléaires, à leur prolifération et des menaces qu'elles posent pour la paix et la sécurité internationales. Dans un autre domaine important, les États Membres ont réaffirmé leur appui à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing visant à améliorer la condition de la femme et à garantir ses droits dans tous les domaines. Le Sommet de Copenhague, qui était axé sur le développement humain universel, a également fait l'objet d'une conférence de suivi qui s'est tenue récemment.

À cet égard, l'État du Koweït est fier du fait que, selon le *Rapport sur le développement humain de l'an 2000* publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Koweït a conservé son premier rang parmi les pays arabes, et son 36e rang dans le monde, dans le domaine du développement humain. Le Koweït est maintenant décidé à poursuivre ses efforts pour faire encore mieux à l'avenir. Un élément clef de nos efforts est l'engagement que nous avons pris d'appliquer les principes et buts consacrés dans les conventions et les traités internationaux concernant le développement humain et les droits de l'homme, et de les appliquer au niveau national afin d'améliorer notre situation économique et sociale. L'interaction entre le Gouvernement koweïtien et l'Assemblée nationale – qui est l'autorité législative au Koweït et le résultat d'une vie parlementaire et démocratique ferme dans notre pays – accélérera sans aucun doute nos efforts visant à réaliser les objectifs et satisfaire les attentes du peuple koweïtien.

Au cours des décennies qui se sont écoulées depuis sa naissance, l'Organisation a accompli un grand nombre de réalisations et a prouvé son efficacité dans le règlement de nombreux conflits, et elle a aidé à endiguer de nombreux problèmes, de sorte qu'il est vraiment difficile maintenant d'imaginer un monde sans l'Organisation des Nations Unies. Dans la Déclaration du Sommet du millénaire, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'ONU était la maison commune indispensable à l'ensemble de la famille des nations. Cela dit, étant donné les transformations profondes survenues dans l'ordre mondial et l'apparition de nouveaux problèmes et défis, il est impératif de continuer à appuyer le Secrétaire général et de coopérer avec lui pour réformer les organes de l'ONU afin d'assurer qu'ils répondent aux changements mondiaux, leur permettant ainsi de mieux affronter les problèmes qui se poseront à l'avenir.

Nous affirmons, à cet égard, la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer les procédures et les méthodes de travail du Conseil de sécurité, pour rendre le travail du Conseil plus transparent et pour augmenter le nombre de ses membres permanents et non permanents, afin d'élargir la base du processus de prise de décisions sous des contrôles qui assureront une représentation équitable et une contribution efficace des États au Conseil afin que celui-ci puisse s'acquitter convenablement de ses fonctions et responsabilités en

matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À ce stade, nous tenons à souligner le besoin pour tous les États Membres de payer, en totalité et à temps, leurs contributions mises en recouvrement tant au budget ordinaire de l'Organisation qu'au budget des opérations de maintien de la paix. Il est en fait essentiel de donner à l'Organisation les moyens financiers nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de ses mandats.

Dix années se sont écoulées depuis l'invasion par l'Iraq de l'État du Koweït. Cette invasion a constitué un précédent très grave dans les relations internationales puisqu'elle a représenté une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international. En outre, cette violation a sapé la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe. Le Koweït se souvient maintenant avec fierté de la position ferme adoptée par la communauté internationale et de la détermination avec laquelle elle a condamné, affronté et repoussé cette agression. Tout cela a été bien illustré dans une série de résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées dès le premier jour de l'invasion, le 2 août 1990, en vertu du Chapitre VII de la Charte. Cette position historique adoptée par la communauté internationale a incarné de manière remarquable et a consolidé le système de sécurité collective. Cela a également marqué le début d'un nouvel ordre international et a représenté un message clair et ferme envoyé à tous les gouvernements ou régimes qui voudraient pratiquer une politique d'agression en vue d'une expansion territoriale aux dépens d'autres pays.

Nous ressentons encore tous aujourd'hui les séquelles de la sinistre agression iraquienne. Le Conseil de sécurité reste saisi des répercussions de cette agression. Depuis l'invasion, le Conseil a dû adopter 54 résolutions et de nombreuses déclarations présidentielles pour répondre aux atermoiements constants et aux paroles équivoques du Gouvernement iraquien, qui a constamment cherché à se dérober à ses obligations internationales. Il est en fait regrettable qu'après 10 ans, le Gouvernement iraquien n'ait pas encore assumé ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

Les principales exigences qui n'ont pas encore été remplies au titre des résolutions du Conseil de sécurité ont trait à la question des prisonniers de guerre et otages du Koweït de pays tiers. Cette question humanitaire illustre la tragédie que connaissent des centaines

de familles qui ne savent pas encore ce qui est arrivé à leurs êtres chers. Peu de progrès ont été faits. Nous sommes restés, en fait, au point de départ. Les résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999), qui demandent à l'Iraq de coopérer sans conditions avec le Comité international de la Croix-Rouge pour retrouver les prisonniers de guerre et les otages, n'ont toujours pas été mises en oeuvre. En fait, depuis janvier 1999, le Gouvernement iraquien persiste à afficher son mépris pour la nature humanitaire de cette question en insistant sur le fait qu'il ne participera plus aux travaux de la Commission tripartite et de son sous-comité technique. De plus, le Gouvernement iraquien persiste également à ne pas coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, qui a été chargé par le Secrétaire général de faciliter le rapatriement des détenus et des otages.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler notre appel au Gouvernement iraquien pour qu'il traite cette question de manière positive, eu égard à sa nature humanitaire, religieuse et morale. Nous soulignons que cette question doit être résolue conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Parallèlement, nous demandons à l'Iraq de coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau afin d'achever, conformément également aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le processus de restitution des biens volés, les plus importants étant les équipements militaires que l'Iraq a incorporés dans son système militaire ainsi que les archives irremplaçables de l'État du Koweït, qui ont été qualifiés par le Conseil de sécurité de « mémoire d'État » de notre pays. La réticence obstinée de l'Iraq à restituer ces avoirs et ces documents trahit les intentions non pacifiques que le Gouvernement iraquien nourrit toujours vis-à-vis du Koweït.

Ce qui est profondément regrettable c'est que le Gouvernement iraquien non seulement n'ait pas honoré les obligations que nous avons déjà indiquées, mais qu'il prétende avoir achevé l'élimination de ses armes de destruction massive tout en refusant d'autoriser les inspecteurs de l'ONU à vérifier ces déclarations. L'Iraq prétend également avoir honoré ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans la position qu'il a adoptée, l'Iraq est isolé face à l'ONU, à la communauté internationale, à de nombreuses organisations régionales et à de nombreux groupes qui continuent de lui demander d'appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité.

Dans son rapport de cette année sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a résumé cette situation de façon très éloquente en affirmant :

« Le refus de l'Iraq de se conformer à diverses résolutions du Conseil de sécurité continue d'être un sujet de vives préoccupations. »
(A/55/1, par. 54)

De plus, la décision adoptée durant le dernier Conseil ministériel de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue en juin dernier à Kuala Lumpur, en Malaisie, confirme clairement qu'il y a bien un consensus régional et international sur la nécessité pour l'Iraq d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Dans cette décision, le Conseil ministériel exigeait, entre autres, du Gouvernement iraquien qu'il poursuive ses efforts pour s'acquitter de ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région. Il se félicitait, en outre, de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1284 (1999) et invitait l'Iraq à coopérer avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, sous la présidence de M. Hans Blix, pour mettre en vigueur les dispositions de cette résolution. Dans cette décision, le Conseil ministériel mettait aussi l'accent sur le fait que l'Iraq devait expressément et clairement admettre que l'invasion et l'occupation de l'État du Koweït étaient une infraction aux traités et aux lois arabes, islamiques et internationaux ainsi qu'une infraction à la Charte de la Ligue des États arabes et au Pacte de défense commune arabe, à la Charte de la Conférence islamique et à la Charte des Nations Unies. La décision de Kuala Lumpur a aussi renouvelé l'invitation que l'Organisation de la Conférence islamique avait faite à l'Iraq pour que Bagdad prenne les mesures nécessaires pour démontrer, à la fois en paroles et dans les faits, ses intentions pacifiques à l'égard de l'État du Koweït et d'autres pays voisins.

Face à ces événements, nous souhaiterions connaître la position iraquienne quant aux résolutions et aux appels sincères qui ont été prononcés à ce sujet par les organisations régionales et internationales. Nous notons avec regret que 10 ans après, le Gouvernement iraquien n'a toujours pas tiré la leçon de ses erreurs. Il continue de manifester ses intentions non pacifiques et de mener une politique d'agression à l'égard du Koweït et des autres pays de la région.

Conjuguées avec l'injuste campagne de désinformation contre le Koweït et l'Arabie saoudite, les remarques du Président iraquien et les déclarations faites, le mois dernier, par plusieurs hauts responsables irakiens, sont sans doute la preuve la plus flagrante que le régime iraquien est toujours déterminé à poursuivre sa politique d'agression et qu'il ne ressent aucun sentiment de remords ou de contrition pour ce qu'il a fait le 2 août 1990. C'est pourquoi le Koweït engage la communauté internationale à maintenir la pression sur le Gouvernement iraquien pour le forcer à appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité et à abandonner son attitude agressive qui met réellement en péril la sécurité et la stabilité de l'État du Koweït et des autres États de la région.

Le Koweït soutient tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour soulager les souffrances du peuple iraquien frère pour lequel nous avons toute la sympathie. C'est pourquoi nous nous félicitons des améliorations que le Comité des sanctions du Conseil de sécurité, créé en application de la résolution 661 (1990), apporte, de temps à autre, aux méthodes opérationnelles des programmes humanitaires, en vue de faciliter et accélérer la livraison de matériels humanitaires au peuple frère d'Iraq. Nous nous félicitons, à cet égard, du rapport du Secrétaire général publié la semaine dernière, dans lequel on peut lire que, malgré de nombreux obstacles et difficultés, le programme humanitaire a permis, dans une large mesure, de répondre aux besoins de première nécessité de l'Iraq dans tous les secteurs.

Au niveau régional, dans le souci d'assurer la sécurité et la stabilité dans le golfe arabe, et dans le cadre de ses relations amicales avec l'État frère des Émirats arabes unis et avec la République islamique d'Iran, nous appuyons la position du Conseil de coopération du Golf (CCG) sur la question des trois îles de l'Émirat et nous espérons que les efforts déployés par le Comité ministériel tripartite ad hoc du CCG permettront de parvenir à un accord sur la création d'un mécanisme bilatéral de négociation qui puisse résoudre le contentieux actuel en respectant les normes et les principes des lois internationales et du bon voisinage. Si la négociation ne débouche pas sur une solution, alors le contentieux devra être porté devant la Cour internationale de Justice pour être réglé de façon satisfaisante, ce qui renforcera les mécanismes de conciliation entre les pays de la région et élargira le champ des intérêts communs et la confiance mutuelle entre ces pays.

Dans la même optique, nous accueillons avec joie et satisfaction l'accord intervenu entre le Koweït et le Royaume frère d'Arabie saoudite au sujet de nos frontières maritimes. Cet accord reflète la profondeur des relations fraternelles entre nos deux pays. Il constitue aussi un modèle de coopération civilisée pour le règlement des problèmes et des contentieux de frontière. À cet égard, nous attendons avec intérêt les entretiens qui doivent avoir lieu entre le Koweït et notre ami, l'État de la République islamique d'Iran, pour achever le tracé des frontières maritimes entre nos deux pays.

Nous profitons de cette occasion pour saluer la sagesse dont ont fait montre les dirigeants du Royaume d'Arabie saoudite et du Yémen, laquelle a permis de signer un accord sur le tracé des frontières entre les deux pays, ce qui permettra sans aucun doute de consolider la sécurité et la stabilité dans la région.

Dans le cadre des intenses efforts qui sont déployés pour parvenir à une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient, le Koweït suit de très près le processus de paix qui a été engagé à Madrid en 1991 et qui se heurte, de temps à autre, à des obstacles et à des blocages en raison du refus du Gouvernement israélien de respecter les accords contractés avec l'Autorité nationale palestinienne dans le cadre de ce processus, de rester fidèle à ses engagements et de respecter les principes et le cadre du processus de paix qui sont essentiellement définis dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que de respecter le principe de l'échange de la terre contre la paix.

L'intransigeance d'Israël est à l'origine de l'échec du récent sommet de Camp David et cela en dépit des efforts intenses et nombreux déployés par le Gouvernement des États-Unis. Le Koweït souhaite réitérer ici son soutien à la position arabe faisant de l'adhésion à la paix une option stratégique et sa conviction qu'une paix juste et complète ne peut intervenir sans le rétablissement intégral des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de retour des réfugiés palestiniens (comme prévu au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale) et la création de son État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale. Nous appelons aussi la reprise des négociations israélo-syriennes, avec pour objectif le retrait complet du Golan syrien par Israël et le retour aux frontières du 4 juin 1967.

À ce stade, nous souhaitons lancer un appel aux pays qui parrainent le processus de paix, en particulier les États-Unis d'Amérique, pour qu'ils redoublent d'efforts et fassent pression sur le Gouvernement israélien afin de le convaincre que la seule façon viable de mettre fin à ses craintes en matière de sécurité, consisterait à revenir aux principes et au cadre définis par la Conférence de Madrid afin de parvenir à une paix authentique qui restitue aux Arabes leurs droits légitimes.

Toujours à propos du Moyen-Orient, nous tenons à féliciter chaleureusement nos frères du Liban, son président, son peuple et son gouvernement, pour le rétablissement de leur souveraineté nationale après une occupation israélienne qui a duré plus de 20 ans et qui a laissé dans son sillage de grandes destructions dans les régions du sud du Liban et de la Bekaa occidentale.

À titre de contribution aux efforts de reconstruction et de réhabilitation du Sud-Liban et mû par le sentiment de responsabilité dicté par les liens fraternels entre le Koweït et le Liban, le Gouvernement koweïtien a octroyé 20 millions de dollars et a chargé le Fonds koweïtien pour le développement économique de financer des projets de remise en état d'infrastructures dans des villages du sud. Le Koweït continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement libanais à étendre sa souveraineté sur tout son territoire en vue de garantir l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban.

Le Koweït se félicite de l'évolution positive à la Conférence de la réconciliation nationale des factions somaliennes, tenue à Djibouti, le mois dernier. Nous rendons hommage aux efforts sincères et soutenus du Président de Djibouti, S. E. M. Ismael Omar Guelleh et nous espérons que les autres factions se joindront au processus de réconciliation nationale pour renforcer l'unité et la stabilité du pays et pour lui permettre de reprendre son rôle dans le concert des nations arabes et islamiques et à l'échelle internationale. Nous saisissons cette occasion pour souligner l'appui du Koweït au peuple somalien dans ses efforts de reconstruction des institutions nationales et du pays.

S'agissant du reste de l'Afrique, le Koweït suit avec une profonde inquiétude les conflits et les guerres civiles qui touchent un certain nombre de pays africains et qui mettent en danger la paix et la stabilité de nombre de ces pays et les privent de leurs richesses, de leurs ressources et de leurs capacités. Même si les pro-

blèmes de l'Afrique commencent à faire l'objet d'une attention internationale et même si le système des Nations Unies a commencé à débattre et à étudier en profondeur les raisons profondes de ces problèmes, des solutions proposées restent des projets qui doivent être mis en oeuvre. De ce fait, le continent continue d'être ravagé par des conflits et une situation d'instabilité politique douloureuse ainsi que par des problèmes socioéconomiques déjà complexes, notamment l'endettement extérieur, la pauvreté, l'analphabétisme et la propagation de maladies contagieuses telles que le VIH/sida et le paludisme, qui touchent des millions de personnes et tuent chaque année des centaines de milliers d'innocents.

Il est tout à fait regrettable que de nombreux pays africains souffrent de ces problèmes au moment où le monde a fait d'énormes progrès dans divers domaines de l'activité humaine. Nous exhortons donc la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour aider à instaurer la paix et la sécurité en Afrique et donner aux peuples et aux pays africains les moyens nécessaires pour concrétiser leurs objectifs de développement socioéconomique. Nous engageons, en outre, les organisations et les institutions financières internationales à redoubler d'efforts pour offrir à ces pays une aide qui leur permette de surmonter les problèmes et défis considérables auxquels ils sont confrontés. Le Koweït est convaincu qu'une telle action ne pourra être efficace que si les peuples et les États africains assument leurs responsabilités et consacrent toutes leurs énergies pour sortir de leur situation actuelle et rejoindre la voie du progrès moderne ainsi que pour régler les conflits qui les séparent de façon pacifique en vue de renforcer la sécurité et la stabilité et de préserver les ressources économiques dont ils ont tant besoin.

Le monde d'aujourd'hui voit l'apparition d'un grand nombre de phénomènes économiques encourageants engendrés par la révolution de l'information et le progrès considérable de la technologie qui touche les secteurs des communications et du commerce. Le plus important de ces phénomènes réside peut-être dans la formation de blocs économiques internationaux et régionaux qui visent à éliminer les barrières douanières et à libérer le commerce entre les nations. C'est ce phénomène qui a incité nombre de pays en développement à apporter des changements radicaux à leurs structures économiques et administratives en vue de s'adapter à ces changements et de bénéficier de la

mondialisation économique, afin de promouvoir leur développement et leur progrès économiques.

Le Koweït pense que le phénomène de la mondialisation, en dépit de ses mérites, risque d'avoir des effets négatifs sur l'économie de pays en développement si les relations économiques entre ces pays et les pays développés ne sont pas fondées sur les principes des avantages mutuels, des intérêts communs, de la réduction du fossé technologique et de la levée des obstacles qui entravent l'accès des produits de pays en développement aux marchés des pays industrialisés et ce, dans l'intérêt des deux groupes. En attendant, les pays développés devraient apporter une aide économique adéquate aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs infrastructures et leur économie sur des bases saines et solides.

À cet égard, le Koweït n'a jamais cessé de s'acquitter de toutes ses obligations internationales et régionales à l'égard des pays en développement. Il a apporté son aide par le biais des institutions et organismes d'aide internationale ainsi que par celui du Fonds koweïtien pour le développement économique qui contribue au financement de projets de développement dans de nombreux pays en développement. Plus de 96 pays de divers continents ont bénéficié de ces contributions. En fonction de ses moyens, le Koweït continuera d'appuyer les efforts de développement des pays en développement car nous pensons que le développement global, une plus grande participation et une coopération accrue sont fondamentaux pour la sécurité et la stabilité dans le monde.

Nous espérons, en ce début de nouveau siècle, que les pays du monde coopéreront pour réaliser les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies et pour traduire en actes concrets la Déclaration du millénaire, répondant ainsi aux aspirations et à la vision des peuples qui souhaitent vivre dans un climat de sécurité, de paix, de liberté et de justice, dans un monde où les découvertes scientifiques et les énormes progrès techniques dans les domaines les plus variés contribueront au développement humain et à l'enrichissement de la civilisation humaine.

« Le partenariat et la coopération pour un lendemain meilleur pour nos enfants », c'est là notre devise pour ce nouveau siècle. Engageons-nous à faire en sorte que ce nouveau siècle prouve aux futures générations que nous avons gardé notre promesse à leur égard

et que nous avons semé les graines du bien pour qu'elles connaissent une vie meilleure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, S. E. M. Ralph Maraj.

M. Maraj (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma gratitude à votre prédécesseur, le Ministre namibien des affaires étrangères. Nous nous réunissons juste après l'historique Sommet du millénaire, qui a rassemblé plus de 150 chefs d'État et de gouvernement. Il est clair qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Mais il y a beaucoup à faire. Il faut prendre des mesures urgentes et le moment de leur mise en oeuvre est arrivé.

Des mesures nationales sont plus que jamais nécessaires dans tous les pays. Chaque pays a la responsabilité fondamentale de traiter ses propres problèmes. Il ne suffit pas de faire des déclarations de bonnes intentions et de prendre des engagements peu réalistes. La volonté de réaliser le changement dans nos sociétés doit se manifester dans toutes les nations. Nous devons nous rappeler que nous sommes la solution à nos problèmes et que pour être des partenaires efficaces, nous devons faire preuve de la volonté de nous prendre en charge.

Nous devons éliminer la pauvreté. L'humanité est coupable du fait qu'au XXI^e siècle, plus d'un milliard de personnes vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Chaque pays doit adopter une politique qui assure sa croissance économique et permette à tous ses citoyens d'avoir accès à toutes les nouvelles opportunités. Il appartient, à présent, à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les engagements que les chefs d'État et de gouvernement ont pris dans la Déclaration du millénaire : réduire la pauvreté d'ici à l'an 2015.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a déjà pris des dispositions à cet égard en adoptant un plan directeur utile et d'autres mesures de réforme. Ainsi, la croissance économique s'est poursuivie et nous continuons de créer des emplois tout en maintenant un faible taux d'inflation. Nous déployons actuellement des efforts pour faire en sorte que tous nos concitoyens profitent des progrès réalisés dans notre pays et nous avançons à grand pas vers l'élimination de la pauvreté;

nous sommes aujourd'hui classés en très bonne position selon l'indice de développement humain de l'ONU.

L'éducation joue un rôle déterminant; elle est un puissant moteur de changement social et un droit fondamental de la personne. Sa signification va bien au-delà de la scolarisation. Elle contribue à faire reculer la pauvreté, à renforcer le pouvoir d'action des femmes, à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, et elle favorise la paix et la sécurité internationales. D'après le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « La situation des enfants dans le monde, 1999 », 130 millions d'enfants des pays en développement se voient refuser le droit à une éducation de base. Malheureusement, près des deux tiers d'entre eux sont des filles. Cette situation ne saurait durer. Tous les enfants doivent avoir accès à tous les niveaux d'enseignement. Cela doit être un objectif national dans chaque pays. Les déclarations de l'ONU ne suffiront pas.

Depuis son accession à l'indépendance, la Trinité-et-Tobago accorde une importance considérable à l'éducation, qui continue d'absorber une part importante des dépenses publiques. La législation nationale prévoit que l'éducation est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 12 ans. L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques et dans les écoles qui sont subventionnées par l'État. Nous continuons d'améliorer notre système éducatif. L'éducation préscolaire se développe elle aussi rapidement et l'éducation spécialisée reçoit une plus grande attention. Pour mieux reconnaître encore l'importance accordée à l'éducation, le Gouvernement a récemment lancé un programme garantissant la gratuité de l'enseignement secondaire pour tous les enfants de la tranche d'âge correspondante, programme qui a commencé d'être appliqué au début de l'année scolaire 2000-2001.

Si la population n'est pas en bonne santé, elle ne peut ni s'épanouir ni contribuer au développement de son pays. Pour réduire la mortalité et l'infirmité permanente, il faut donner aux plus démunis un accès plus facile aux médicaments et aux vaccins essentiels. Il est dérisoire que seulement 1 % du budget de la recherche mondiale en matière de santé soit consacré à des maladies telles que la pneumonie, la diarrhée, la tuberculose et le paludisme, qui sont des sujets de préoccupation pour les pays en développement. La Trinité-et-Tobago accorde un rang de priorité élevé aux soins de santé. La santé publique continue d'être l'un des principaux postes budgétaires de l'État et, grâce à un système dé-

centralisé d'autorités sanitaires régionales, les soins de santé sont accessibles et abordables pour tous. Le Gouvernement consent des investissements soutenus dans la mise en valeur des ressources humaines et dans les infrastructures afin de pourvoir aux besoins de la population. Le coût des médicaments a été réduit pour certaines maladies chroniques comme par exemple le glaucome, le diabète, l'asthme et l'arthrite. Nous veillons aussi à ce que les équipements destinés aux personnes physiquement handicapées soient d'un prix abordable. Aucun effort n'est épargné pour réduire les retards accumulés dans certaines procédures chirurgicales simples. L'année prochaine, un projet pilote d'assurance maladie devrait être institué en vue de fournir une couverture à tous les citoyens. En vertu du système proposé, le Gouvernement paiera la contribution des personnes qui n'en ont pas les moyens.

Pour la communauté internationale au XXI^e siècle, les ravages de la pandémie du VIH/sida et ses conséquences socioéconomiques désastreuses constituent un autre défi majeur en matière de santé. La propagation du VIH/sida est un sujet de vive préoccupation dans la région des Caraïbes, qui est la deuxième région la plus touchée du monde. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago qui prend ce problème très au sérieux, a depuis longtemps mis en oeuvre un programme d'action pour lutter contre ce fléau. Ce programme est fondé sur la recherche et l'éducation, ainsi que sur la formation de partenariats avec les secteurs public et privé et avec des représentants de la société civile. Nous sommes d'autre part convaincus de la nécessité d'un partenariat mondial plus actif pour mettre au point un vaccin plus efficace et plus abordable contre le VIH/sida. Les médicaments actuels de traitement de cette pandémie devraient être moins onéreux. Nous appuyons l'idée de convoquer une autre session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner tous les aspects de ce problème.

Notre planète continue d'être en proie à une dégradation de son environnement. Ce problème ne sera jamais résolu sans une coopération internationale, en particulier de la part des pays industrialisés qui sont les principaux responsables de l'émission des gaz à effet de serre. Les pays plus petits, notamment les États insulaires, sont les plus gravement menacés. Mais, même lorsque nous en sommes les victimes, nous ne pouvons nous absoudre de toute responsabilité. Mon pays, quant à lui, assume une part de cette responsabilité. Nous avons mis sur pied un Ministère de l'environnement et

un Service de gestion de l'environnement. Des dispositions législatives ont été récemment promulguées en vue de conférer à ce service l'autorité voulue. Nous avons mis en service un système coercitif de protection de l'environnement et nous sommes actuellement en train de créer un fonds vert, grâce auquel les industriels contribueront au financement de programmes de protection de l'environnement. Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec la communauté internationale sur les questions écologiques; de plus, la Trinité-et-Tobago est partie à toutes les principales conventions ayant trait à l'environnement. Mon pays s'emploie activement à mettre sur pied une législation nationale en vue de donner effet à ces instruments internationaux.

Je ne peux que m'associer à mes collègues de la Communauté des Caraïbes pour déplorer l'utilisation abusive, flagrante et persistante de la mer des Caraïbes comme voie de transit de déchets dangereux, ce qui continue d'être une source de vive préoccupation pour les gouvernements de la région. Nous ne sommes pas réconfortés par les assurances que donnent ceux qui utilisent cet itinéraire dans un but lucratif. Un seul accident pourrait compromettre la viabilité même de nos sociétés. Les avantages commerciaux qui sont retirés de l'utilisation de cette voie de transit peuvent-ils nous faire oublier ses conséquences potentiellement effroyables? Des accidents peuvent avoir lieu et, une fois encore, nous demandons que ces transits cessent.

Aucun pays ne peut progresser sans démocratie ni bonne gouvernance, qui créent le climat nécessaire au progrès et au développement, à la paix et la sécurité. Tous les citoyens doivent participer aux activités nationales. Ils doivent tous avoir la possibilité d'apporter leur contribution. Chacun doit pouvoir faire entendre sa voix, exprimer son opinion, et tout citoyen doit avoir accès aux chances créées au sein de la société. Cela devrait être la première responsabilité de tout gouvernement, dans chaque pays. Les gouvernements doivent se fonder sur un régime de droit. Et chaque nation a de ce fait la responsabilité de mettre en place des systèmes judiciaires et juridiques efficaces pour protéger les droits des citoyens et pour préserver la nation contre toute usurpation de son système démocratique. Nous sommes fiers des solides traditions démocratiques de la Trinité-et-Tobago. Des élections libres et régulières se tiennent périodiquement dans un climat paisible et selon les échéances prévues. Nous disposons de la liberté de parole et d'association à des fins politiques ainsi que

de la liberté de la presse. Nos traditions démocratiques s'appuient sur une société civile très active, avec la participation de syndicats forts, de groupes sociaux et culturels dynamiques et d'autres partenaires non gouvernementaux. Notre appareil judiciaire est indépendant et nous avons récemment entrepris de moderniser nos lois et notre système juridique pour faire en sorte que notre pays reste en harmonie avec l'évolution actuelle.

Tous les gouvernements ont le devoir d'assurer la sécurité de l'État et des citoyens. L'un des plus importants dangers qui menacent la sécurité est l'escalade des crimes particulièrement graves qui sont commis à l'intérieur des frontières nationales de nombreux pays. Toutes les sociétés ont à livrer un combat contre ces éléments criminels, à différents niveaux, mais ce combat nécessitera que les gouvernements y consacrent des ressources suffisantes s'ils veulent maintenir la paix et encourager le développement. Dans de nombreux pays en développement, la recrudescence des crimes violents est directement liée à la pauvreté et au dénuement dans lequel sont plongés de nombreux individus. Ce lien entre pauvreté et développement, d'une part, et entre paix et sécurité, d'autre part, ne saurait être sous-estimé. Comme la plupart des pays, la Trinité-et-Tobago lutte contre le phénomène de la criminalité. Un montant accru a été alloué à nos services de prévention pour leur permettre de se procurer le personnel nécessaire, les infrastructures et les équipements voulus pour faire face à la criminalité, et nous mettons en oeuvre des programmes sociaux pour lutter contre la délinquance par l'entremise des Ministères de l'éducation, de la culture, du développement social, de la jeunesse et des sports.

La Trinité-et-Tobago continue d'être confrontée au problème épineux du trafic de drogues. En raison de notre situation géographique, nous sommes un point de transbordement commode pour les trafiquants de drogue. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir aux plans régional, national et international pour combattre cette menace pour notre société. Le Gouvernement a mis en place un organisme chargé de coordonner les efforts globaux de lutte contre le trafic de drogues et a conclu des accords de coopération régionaux et bilatéraux pour lutter contre ce délit grave. Le renforcement de notre cadre juridique nous a permis de remporter des succès dans les enquêtes sur les délits associés au trafic de drogues et le jugement de ces délits. Les mesures législatives comprennent la Loi sur

les drogues dangereuses, le Projet de loi sur les tribunaux chargés des affaires de drogues, le Projet de loi sur les tribunaux de réinsertion des drogués et le Projet de loi sur le produit des activités criminelles.

Aux niveaux international et régional, les efforts de coopération comprennent une série d'accords bilatéraux d'extradition et d'entraide juridique. En juillet 2000, la Trinité-et-Tobago a signé, avec six autres gouvernements, un accord portant création d'un programme régional de protection de la justice, qui fournit un cadre de coopération régionale pour la protection des témoins, des jurés et du personnel judiciaire, ainsi que du personnel chargé de l'application des lois. Nous continuerons à renforcer les mesures existantes et à élargir les domaines de coopération, mais nous tenons à redire que c'est un problème que la communauté internationale ne saurait régler sans l'engagement indispensable de tous les États concernés.

Le trafic des armes de petit calibre est une autre menace croissante, étroitement liée à la menace du trafic de drogues. Nous attachons par conséquent une grande importance à la convocation en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects et nous appuyons totalement le très important travail préparatoire qui précédera la Conférence.

La maladie du racisme, de la discrimination raciale et de l'intolérance religieuse continue de sévir aujourd'hui alors que nous entrons dans le XXI^e siècle. C'est là un problème culturel insoluble contre lequel on ne peut lutter que par le biais de l'éducation et de l'instruction. Ma délégation espère que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud à la fin d'août 2001, produira des recommandations pragmatiques en vue d'éliminer ce fléau. Aucun effort ne doit être épargné pour délivrer la civilisation humaine de cette horrible tare.

En tant que société pluraliste, la Trinité-et-Tobago est fière de son passé harmonieux. Dans notre pays, comme l'a immortalisé notre hymne national, toutes les croyances et toutes les races occupent une place égale. Nous sommes bien connus en tant que société arc-en-ciel et nous nous efforçons actuellement de créer les institutions et le cadre juridique permettant de renforcer encore cette harmonie renommée dans le monde entier.

Bien que j'aie insisté jusqu'à présent sur la nécessité d'une action nationale, nous sommes tout à fait conscients du fait que la coopération au niveau international est également absolument nécessaire si nous voulons régler efficacement les problèmes de notre planète. Dans notre village planétaire, aucun pays ne saurait survivre isolément. La mondialisation, l'absence de frontières et l'intégration aux niveaux international, régional et sous-régional sont les réalités d'aujourd'hui. L'ONU a donc, comme tous les autres parties prenantes internationales, un rôle central à jouer en la matière. Ainsi, les institutions financières internationales doivent devenir plus attentives aux besoins des pays en matière de développement et le système commercial mondial doit tenir compte des préoccupations particulières des populations désavantagées et vulnérables.

Comme nous l'avons déjà démontré, la Trinité-et-Tobago est prête à jouer une part active dans les efforts concertés déployés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous l'avons toujours prouvé depuis que nous sommes devenus membres de cet organe. Nous avons participé, nous avons coopéré et parfois, comme pour la Cour pénale internationale, nous avons même ouvert la voie.

Notre objectif est de réaliser une civilisation humaine mondiale. Nous souhaitons léguer aux générations à venir une planète où tous puissent vivre dans la paix et la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mohamed Benaissa, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

M. Benaissa (Maroc) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-cinquième session. La délégation marocaine n'épargnera aucun effort pour vous apporter le soutien et le support nécessaires pour assurer le succès de nos travaux. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur et lui souhaiter le succès dans ses responsabilités.

Je ne manquerai pas de rendre également un vibrant hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui dirige l'Organisation avec beaucoup de conviction et de compétence, le félicitant par la même occasion pour les efforts qu'il a déployés en vue d'assurer le succès du Sommet du millénaire.

Je voudrais, en outre, saisir cette occasion pour présenter toutes mes félicitations les plus sincères à l'État de Tuvalu, qui s'est joint à la famille des Nations Unies.

Les relations multilatérales sont devenues l'approche la plus réaliste des problèmes internationaux dans un monde en voie de globalisation. En effet, une réponse collective s'avère plus que jamais nécessaire au traitement des graves problèmes contemporains. Il est évident qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut prétendre avoir la capacité de gérer seul les multiples problèmes qui se posent à l'ensemble des États. Quand on songe à la dissémination nucléaire, à la prolifération des armes de destruction massive, à la dégradation de l'environnement, à la pauvreté, à la criminalité transnationale organisée, aux problèmes de la drogue – et cette liste n'est pas exhaustive –, l'on se rend compte de l'ampleur des efforts que la communauté internationale doit déployer pour y faire face efficacement.

En dépit des progrès énormes réalisés ces dernières années dans tous les secteurs de l'activité humaine et malgré les potentialités que laissent présager la mondialisation des économies et les percées technologiques, la moitié de la population mondiale vit encore dans la misère absolue. Le Maroc considère que les efforts déployés pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable requièrent une action internationale pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondialisée et l'adoption dans les pays concernés de réformes pour répondre aux besoins essentiels des populations en matière de santé, d'éducation et de droit à l'emploi.

De même, il conviendrait de réduire les barrières commerciales pour les produits qui sont importants pour les exportations des pays en développement et de libérer les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire du fardeau de la dette pour qu'ils puissent consacrer ces ressources au développement de leur infrastructure socioéconomique.

Le Maroc estime, dans ce contexte, que le moment est venu pour que les institutions internationales, notamment celles de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, adoptent une nouvelle approche pour accompagner les pays du Sud dans leurs efforts de développement. Ces institutions sont appelées à s'adapter au nouveau contexte international en vue d'atténuer les déséquilibres entre le Nord et le Sud, qui

se sont aggravés depuis la crise de l'endettement extérieur. La somme des indicateurs statistiques disponibles et des enseignements tirés des tendances paradoxales qui caractérisent l'architecture de l'économie mondiale démontre qu'il est impérieux de rechercher de nouvelles sources de financement et de développement durable. Dans cette perspective, le Maroc fonde de grands espoirs dans la tenue, en 2001, de la Conférence mondiale sur le financement du développement et espère, qu'en cette occasion, des initiatives audacieuses seront adoptées afin d'atténuer la misère dans le monde.

Profondément ancré dans ses racines africaines, le Maroc est très préoccupé par la multiplication des foyers de tension en Afrique et par le trafic illégal des armes légères qui les nourrit. À notre grand regret, notre continent bat le record mondial en ce qui concerne le nombre de réfugiés et de victimes de guerre ainsi que dans le domaine de la propagation des maladies mortelles contagieuses telles que le sida, la malaria, etc. Seul un sursaut des pays africains, avec le soutien de la communauté internationale, est à même d'inverser la tendance actuelle. L'Afrique, déchirée par les conflits armés, donne l'image d'un continent en détresse. Pourtant, nous, les Africains, avons toujours été connus pour notre sagesse et notre penchant naturel pour le dialogue et la conciliation.

Nous lançons un appel pressant à tous les protagonistes de renoncer au recours à la force comme moyen de règlement des différends. L'Afrique a perdu beaucoup de temps dans ses querelles internes, laissant ainsi passer de précieuses occasions de résoudre ses problèmes de développement et d'intégrer son économie dans l'économie mondiale. Les ressources financières et humaines que les belligérants dilapident dans les guerres et les conflits pourraient, si elles étaient utilisées avec sagesse et efficacité, contribuer à résoudre les problèmes sociaux et économiques des pays du continent. C'est pourquoi nous appuyons toutes les initiatives que l'ONU pourra recommander pour mettre en place une stratégie de prévention des conflits et pour améliorer les mécanismes de réaction quand ces derniers éclatent. Comme à l'accoutumée, le Maroc apporte sa contribution aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir et consolider la paix en Afrique. Ainsi, récemment mon pays a répondu favorablement à l'appel de l'ONU pour participer au déploiement d'une mission de paix en République démocratique du Congo (MONUC).

La marginalisation de l'Afrique constitue un sérieux obstacle à son intégration au développement global. Notre continent ne reçoit que 2 % des investissements internationaux alors qu'il possède une population de plus de 700 millions d'habitants. S'il est vrai que la responsabilité du développement du continent incombe en premier lieu aux Africains, il n'en reste pas moins vrai que les moyens dont disposent ces derniers ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins considérables des peuples du continent dans tous les domaines.

Il faut par conséquent sans tarder, dans un esprit de solidarité, aider l'Afrique à reprendre le chemin du progrès, de la sécurité et de la paix, notamment en développant ses ressources humaines par des politiques d'éducation adaptées aux réalités du continent et également aux valeurs et civilisations de ce continent. Il est également nécessaire d'examiner la question de la dette des pays africains de façon à ce que son traitement devienne générateur de richesse au lieu d'être un handicap au développement. L'effort des pays africains doit être également soutenu par l'ouverture des marchés des pays développés à leurs produits et à leurs exportations.

Le Maroc pour sa part n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des peuples africains. D'où, la décision annoncée par S. M. le Roi Mohammed VI au Sommet Afrique-Europe du Caire d'annuler la dette des pays africains les moins avancés envers le Royaume du Maroc et à lever les barrières douanières devant leurs exportations. Nous espérons que d'autres pays, et particulièrement les pays riches et industrialisés, suivront notre exemple.

Le Maroc considère que la paix à laquelle nous aspirons tous au Moyen-Orient ne peut voir le jour que dans le respect des principes de la légalité internationale, notamment des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), des principes issus de la Conférence de Madrid, particulièrement le principe de « la terre contre la paix » ainsi que des engagements et des accords conclus entre les parties concernées.

La paix dans cette région, à laquelle le Maroc aspire, ne peut avoir lieu que lorsqu'Israël se retirera de tous les territoires palestiniens et du Golan syrien occupé. La communauté internationale doit aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits légitimes, et en premier lieu, son droit de créer son État indépendant

sur son territoire avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le Maroc, sous la conduite de feu S. M. le Roi Hassan II – que Dieu ait son âme en sa sainte miséricorde – et de son successeur, S. M. le Roi Mohammed VI, n'a ménagé et ne ménagera aucun effort pour l'avènement d'une paix juste et globale dans la région.

Lors de la visite d'État qu'il a effectuée en juin 2000 à Washington, S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al Qods, a lancé un appel aux parties concernées pour qu'elles engagent un dialogue fécond entre les cultures et les civilisations et :

« à tous les croyants, aux gens du Livre et de cette foi qui unit les enfants d'Abraham à libérer cette ville trois fois sainte des haines et des ressentiments. »

Ces mêmes principes ont été réitérés par le Comité d'Al Qods lors de sa dernière réunion tenue à Agadir le 28 août dernier sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI. À cet égard, le Maroc joint sa voix à l'ensemble des pays épris de justice et de paix afin que les efforts actuels soient couronnés de succès, permettant ainsi à tous les peuples de la région de vivre dans la paix, la stabilité et la sécurité.

Le peuple marocain partage la joie du peuple frère du Liban à la suite du retrait israélien de son territoire et le Maroc continue d'apporter son soutien indéfectible au peuple frère de Syrie dans les efforts qu'il déploie pour recouvrer sa souveraineté totale sur le plateau du Golan qu'Israël occupe.

Nous suivons aussi avec une grande préoccupation les souffrances et les épreuves imposées au peuple iraquien par l'embargo qui prive les populations, particulièrement les enfants, de nourriture et de produits de première nécessité tels que les médicaments, etc. Nous appuyons tous les efforts internationaux visant à lever les sanctions contre ce pays frère. Nous considérons par ailleurs que la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq est une condition indispensable à la stabilité de la région.

Le Maroc se félicite de la suspension de l'embargo aérien imposé à la Libye et il espère que la levée définitive de l'embargo interviendra le plus tôt possible.

Le Maroc, conscient de ses responsabilités, ne ménage aucun effort pour faire du Maghreb une zone de paix et de coexistence pacifique entre tous les peuples de la région. Les partenaires de l'Union du Maghreb arabe doivent dépasser les problèmes conjoncturels et se consacrer ensemble au développement de leur pays ainsi qu'à leur sécurité et leur stabilité. Les peuples du Maghreb arabe fondent un très grand espoir dans la mobilisation de leurs capacités et de leurs ressources pour faire face aux défis de la globalisation et aux enjeux du progrès scientifique et technologique.

Parmi les défis qu'affronte l'Union du Maghreb arabe, il y a le problème dit du Sahara occidental. Je voudrais, à cette occasion, affirmer que le Royaume du Maroc, qui a pris l'initiative d'organiser le référendum, ne cesse d'appuyer sans réserve la mise en oeuvre de ce processus et il consent à de nombreux sacrifices pour permettre à la population de cette région de réaffirmer sa volonté.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU pour permettre à ce processus d'aboutir. Nous avons accompagné toutes les démarches entreprises, étant convaincu qu'à la fin, le référendum fondé sur le respect de l'autodétermination, viendra confirmer les droits de notre pays à son intégrité territoriale et à sa souveraineté sur tous les territoires du sud.

Nul n'ignore que la mise en oeuvre du référendum auquel, contrairement à ce que peuvent prétendre certains, nous demeurons attachés, connaît de multiples problèmes – comme l'a souligné le Secrétaire général dans ses divers rapports et le Conseil de sécurité dans ses deux dernières résolutions. Ces problèmes risquent, s'ils ne sont pas résolus, de compromettre l'ensemble du processus de règlement. Il s'agit essentiellement de s'assurer, sans aucune partialité ou complaisance, que l'ensemble de la population sahraouie puisse exprimer sa volonté conformément à la lettre et à l'esprit du plan de règlement.

Le référendum, pour demeurer démocratique, libre et équitable, doit obéir à un certain nombre de règles que nul ne peut transgresser pour accommoder telle ou telle partie.

Le Secrétaire général et son Représentant spécial s'activent encore à cette tâche et nous continuerons de leur apporter notre coopération la plus totale pour venir à bout des nombreuses difficultés qui entravent la mise en oeuvre du plan.

Notre pays continuera à apporter toute sa coopération au Secrétaire général et à son Représentant spécial à ces efforts. Le Maroc a appuyé leurs efforts en présentant un certain nombre de suggestions qu'il y aurait lieu de suivre si l'on veut assurer un référendum démocratique, impartial et équitable. Nous répétons, quant à nous, que tout en demeurant attachés à la poursuite du processus, dans le respect des principes convenus, nous apporterons notre soutien total à toute initiative que le Secrétaire général et son envoyé personnel, M. James Baker, prendront pour que ce différend soit enfin réglé définitivement. Comme l'a déclaré S. M. le Roi Mohammed VI dans son discours du 30 juin 2000, tout règlement doit se faire dans le cadre de la souveraineté, de la légalité et de l'unanimité des Marocains.

Ceci dit, le Maroc tient à attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des dizaines de milliers de réfugiés qui ont été déplacés de force et qui, selon les témoignages d'organisations humanitaires internationales et de diplomates qui ont eu accès à ces camps, vivent dans des conditions inhumaines et des centaines de rescapés qui ont réussi à retourner au Sahara. La communauté internationale ne peut tolérer que les souffrances de toutes ces personnes continuent en raison de retards et de considérations dont ils ne sont pas responsables.

Comme chacun le sait, les Royaumes d'Espagne et du Maroc sont unis par les liens indissolubles d'une histoire séculaire, d'une intimité géographique et culturelle et d'une communauté de destin dans l'espace euro-méditerranéen. Soucieux de sauvegarder ces excellentes relations d'amitié et de bon voisinage, le Maroc ne cesse d'appeler l'Espagne et toutes les forces politiques espagnoles à rechercher, dans un élan d'amitié, une solution qui épargne à nos enfants des souffrances inutiles découlant de crises héritées d'un passé douloureux.

L'Espagne, voisine et amie, doit comprendre que l'occupation des deux villes marocaines de Sebta et Mellila et des îles avoisinantes n'est conforme ni au droit international ni au sens de l'histoire. À l'instar de situations similaires, nous sommes persuadés qu'il est possible d'imaginer un règlement qui sauvegarderait la souveraineté du Maroc tout en respectant et protégeant les intérêts économiques, sociaux et culturels espagnols dans ces deux villes.

Pour ce faire, le Royaume du Maroc a suggéré, à maintes reprises, à l'initiative de S. M. feu Hassan II – que Dieu lui accorde sa miséricorde – la création d'une cellule de réflexion maroco-espagnole dans le but d'aboutir à un règlement définitif de la situation qui prévaut dans les villes marocaines de Sebta et de Melilla et dans les îles avoisinantes.

Nos deux pays ont l'impérieux devoir d'épargner à nos peuples et à notre région toutes les sources de mésentente et de ressentiment. Et c'est dans cet esprit que le Maroc tend une main pacifique à l'Espagne pour engager une réflexion commune et responsable afin de régler définitivement un contentieux territorial hérité de temps révolus.

Le Maroc, de par sa position géopolitique, accorde une importance toute particulière à la stabilité et au renforcement de la coopération dans le bassin méditerranéen. Les relations entre le Maroc et les pays européens revêtent une importance stratégique compte tenu des liens historiques, politiques, économiques, culturels et humains multiples qui les unissent et des valeurs communes qu'ils partagent. L'attrait mutuel du Maroc et de l'Europe découle de l'histoire, de la géographie et des impératifs stratégiques communs, tandis que la diversité des intérêts communs ont naturellement hissé l'Europe communautaire au rang de premier partenaire du Maroc dans de nombreux domaines de la coopération internationale. Les relations avec l'Union européenne ont connu cette année un développement hautement significatif avec l'entrée en vigueur le 1er mars 2000 de l'Accord d'association entre le Maroc et l'Union européenne. Cet accord marque une étape décisive dans nos relations avec l'espace européen dans la mesure où il s'articule autour de quatre pôles fondamentaux : le dialogue politique; la coopération culturelle, technique et sociale; la coopération financière; et l'établissement progressif et encadré d'une zone de libre-échange à l'horizon 2012.

Le Maroc attend actuellement de l'Union européenne qu'elle accomplisse le saut qualitatif qui permettra de réorienter notre association selon un axe stratégique novateur, gouverné, selon des modalités convenues, par la responsabilité partagée et le codéveloppement dans tous les secteurs d'intérêt commun.

Nous souhaitons en particulier que le flux d'investissements directs soit encouragé vers le Maroc et également vers les autres pays d'Afrique du Nord, afin de contribuer à la création massive d'emplois,

élément indispensable pour éloigner notre jeunesse des fléaux sociaux et consolider, dans la stabilité régionale, les bases de notre progrès.

Nous souhaitons également que les intérêts culturels et l'identité culturelle de notre communauté marocaine en Europe soient sauvegardés et que la dignité de nos ressortissants soit constamment protégée, en conformité avec les valeurs démocratiques qui sont à la base de la construction européenne. C'est dans ce cadre que nous pouvons envisager ensemble une zone de sécurité et de paix dans la région méditerranéenne et raffermir le partenariat euro-méditerranéen initié dans le cadre du processus de Barcelone.

En matière de désarmement, le Maroc apprécie les avancées significatives enregistrées par la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui a eu lieu à New York en mai 2000.

Nous espérons qu'Israël répondra positivement à l'appel de la conférence pour adhérer sans tarder au TNP et placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus qu'une décision des autorités israéliennes dans ce sens constituera une contribution importante à l'instauration d'un climat de paix, de confiance et de stabilité dans la région.

Mon pays, le Maroc, soutient l'initiative du Secrétaire général tendant à organiser une conférence internationale qui permettrait de trouver des moyens appropriés pour mettre fin à la menace nucléaire.

Le Maroc est profondément convaincu que l'ONU reste l'instrument le plus adéquat pour le règlement des conflits et la consolidation de la paix. C'est pourquoi il est temps que l'Organisation des Nations Unies mette en place des mécanismes crédibles d'alerte rapide afin de réagir d'une façon appropriée avant l'éclatement des conflits, conformément aux recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sont nécessaires, aujourd'hui plus que jamais, pour contenir et résoudre les problèmes de sécurité et de développement. L'Organisation des Nations Unies doit demeurer la pierre angulaire d'une solide coopération multilatérale.

Le grand nombre de problèmes complexes et leur interdépendance appellent une concertation internationale accrue. Pour ce faire, une nouvelle ère dans les relations internationales requiert une réforme du Conseil de sécurité dans le sens d'une révision de ses modalités de fonctionnement et de sa composition. Une réforme de cette nature confèrera une plus grande crédibilité au Conseil de Sécurité et le rendra plus apte à assurer son mandat en matière de préservation de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des difficultés, l'enjeu principal consiste à assurer la meilleure représentativité possible, au sein du Conseil de sécurité, des diverses composantes actuelles de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des pays en développement.

La fin de la rivalité idéologique entre les grandes puissances ouvre de nouvelles perspectives en vue de l'émergence d'un ordre international basé sur la justice, la paix, la loi internationale, les droits de l'homme, la démocratie et le développement, un ordre qui utilise la Charte des Nations Unies comme cadre de référence et qui prend en compte l'universalisation croissante de l'Organisation, l'émergence de défis sociaux globaux ainsi que les mutations géostratégiques récentes.

Nous sommes persuadés enfin, Monsieur le Président, que si l'Organisation des Nations Unies oriente son action dans cette direction, elle arrivera enfin à réaliser les idéaux qui ont présidé à sa fondation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Ministre des affaires étrangères du Pérou, S. E. M. Fernando de Trazegnies Granda.

M. de Trazegnies Granda (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le XXe siècle. Le Pérou est heureux de voir que c'est un représentant de la Finlande, pays attaché comme nous le savons tous aux objectifs de l'Organisation, qui dirige les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je suis sûr que grâce à vous, nous parviendrons au mandat nécessaire pour nous mettre en marche vers les visions ébauchées par nos chefs d'État et de gouvernement lors du dernier Sommet du millénaire qui vient de se terminer.

Je m'associe également à ceux qui ont souhaité la bienvenue à Tuvalu, qui vient de se joindre à l'Organisation des Nations Unies. Cela constituera sans aucun doute une contribution très importante dans les divers domaines d'activité de l'Organisation.

Le Sommet du millénaire a fait ressortir à l'évidence les grands défis qui nous attendent et le besoin impérieux de forger une nouvelle forme d'ordre international, qui permettra aux générations futures de jouir d'un monde exempt des menaces de la guerre, de la pauvreté, de l'injustice et de la dégradation de l'environnement, un monde fondé sur la liberté, avec la participation, sans aucune préférence ni préjugé, de toutes les grandes cultures qui constituent l'humanité.

Il est très important que le 31 décembre, lorsque nous achèverons non seulement un siècle mais un millénaire, nous nous arrêtons pour réfléchir à l'avenir des relations internationales. Certes, le Pérou n'est pas un pays qui joue un rôle décisif dans le développement des relations mondiales. Mais, il semble que l'une des caractéristiques qui existent à la fin du XXe siècle, et qui sera renforcée au XXIe siècle, est le rôle essentiel que tous les pays du monde, grands ou petits, doivent jouer pour façonner l'ordre international. Dans ce sens, la perspective d'un pays comme le Pérou, qui partage pleinement la civilisation occidentale mais qui a, en même temps, ses propres caractéristiques héritées d'une époque ancienne, pourra être utile dans la mesure où elle permettra d'aborder la question d'un point de vue différent.

Le Pérou réaffirme sans hésitation que l'ordre international, qui doit régir la conduite des divers protagonistes internationaux au cours du siècle qui commencera en janvier prochain, doit être fondé sur les principes essentiels de la Charte des Nations Unies, qui, contrairement à certaines opinions, à notre avis erronées, n'ont pas perdu de leur force mais sont encore plus pertinentes pour la coexistence pacifique, la sécurité collective et la possibilité efficace de développement de tous les groupes qui constituent cet élément abstrait que nous appelons l'humanité.

Je voudrais appeler tout particulièrement l'attention sur les droits relatifs à la souveraineté des États, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et à l'égalité juridique entre les États. Ces principes de base, inclus dans la Charte de San Francisco, ont permis le développement de mécanismes efficaces d'auto-contrôle et de stabilisation du système international.

C'est pour cela que nous devons renouveler notre attachement à ces règles du droit public international, en leur redonnant le rôle qui leur revient. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions nous assurer que les valeurs démocratiques qui existent dans les sociétés contemporaines seront mises en pratique et renforcées au sein du système international, dont les traits – qui commencent à prendre forme – mènent à de nouvelles configurations de l'exclusion.

Le monde d'aujourd'hui est différent de celui d'il y a 50 ans. Les changements qui ont eu lieu et la mondialisation ne cessent de refaçonner la réalité à un rythme rapide et tentent de nous imposer un nouveau sens des valeurs communes, voire même de nouvelles morales et de nouvelles éthiques politiques, définissant de manière dogmatique et partisane ce qui est correct et ce qui ne l'est pas.

Un respect sans limite de l'ordre législatif international revêt une importance considérable, puisque cet ordre constitue le seul élément qui puisse éclairer le chemin commun, en réduisant l'arbitraire et la subjectivité. Il est également le meilleur moyen et le mécanisme le plus efficace d'assurer la protection globale des droits de l'homme et des libertés humaines, qui représentent sans aucun doute des exigences à respecter par tous les membres de la communauté internationale.

Mais cette nouvelle réalité nous force également à nous engager en faveur du principe de la responsabilité partagée. L'interdépendance profonde due à la mondialisation suppose également que tous les Membres de l'ONU soient déterminés à unir leurs efforts et leurs ressources pour résoudre les problèmes qui ont des effets à l'échelle du système ou sur le plan international. Je veux parler en particulier de la réalisation d'une croissance économique durable dans les pays en développement; de l'élimination de la pauvreté; de l'affrontement des menaces réelles, de portée internationale, qui pèsent sur la paix; des problèmes de santé publique et des maladies endémiques, liés principalement à la pauvreté; du fossé numérique, de la migration et du libre mouvement de la main-d'oeuvre; de la protection et la préservation de l'environnement; du problème mondial des drogues, au-delà d'une perspective purement militaire; du fléau du terrorisme et des différentes formes que prend la criminalité internationale, y compris le blanchiment de l'argent, le trafic des armes et le trafic international des personnes.

Il est particulièrement important pour le Pérou que chacun de ces problèmes communs soit abordé dans le cadre de l'ONU et que l'on parvienne à des solutions collectives, cohérentes et efficaces. Nous devons être capables de trouver des solutions efficaces, disposant d'un appui politique et financier suffisant. Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde satisfaction de l'engagement assumé par les chefs d'État et de gouvernement de concentrer l'attention de la communauté internationale, au cours des prochaines années, sur la réduction de la pauvreté, pour que d'ici à 2015 près de 600 millions de personnes puissent échapper à leur état de pauvreté chronique.

De la même manière, je voudrais souligner la proposition originale et constructive faite par le Président du Pérou, M. Alberto Fujimori, au cours du Sommet du millénaire, concernant l'utilisation des montants acquis de manière illégale par des trafiquants de drogues arrêtés, proposition qui tend à alléger le fardeau de la dette extérieure des pays les plus pauvres et à utiliser ces montants, de façon générale, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Il existe sans aucun doute de nombreux défis, des plus complexes, auxquels nous devons faire face au cours du siècle à venir. Notre époque est celle de la richesse et du progrès technologique, mais aussi celle de la lutte contre la pauvreté. C'est l'époque de la mondialisation, mais aussi l'époque de la reconnaissance respectueuse de la diversité culturelle, qui est une richesse aussi importante, voire plus importante, que la diversité biologique. C'est l'époque de la plus grande utilisation des ressources naturelles par l'homme, mais c'est aussi l'époque de la préservation de l'environnement. C'est l'époque de l'expansion de la démocratie, mais aussi celle du respect démocratique des différentes manières dont la démocratie est exercée.

À ce stade de son développement, l'humanité est parvenue à certains consensus de base. Tous les peuples du monde partagent certaines valeurs et certains objectifs, tels que la liberté, la démocratie, l'égalité devant la loi, le respect des droits de l'homme, la nécessité d'éliminer la pauvreté, le développement de la créativité et le besoin humain de se surpasser constamment. Ceci a été la contribution des temps modernes, l'apport des derniers siècles, consolidé au XXe siècle. Mais il est également vrai que l'humanité n'est pas constituée, heureusement d'ailleurs, d'une seule culture. Il est également vrai que ces valeurs devraient

trouver leur propre réalisation par le biais de mentalités différentes, dans différentes latitudes, à différentes périodes de l'histoire de chaque peuple. C'est la raison pour laquelle la postérité, le monde du siècle prochain, devra savoir préserver et approfondir les valeurs que nous avons héritées des temps modernes et faire progresser ses objectifs autant que possible. Mais il faut également que la postérité reconnaisse la diversité; elle doit trouver une solution dynamique au dilemme que pose la coexistence de l'unité et de la multiplicité.

Peut-être la tâche la plus complexe, la conciliation des opposés la plus difficile de toutes que le XXI^e exigera, résident-elles dans la mise en place d'un système international fondé sur une démocratie authentique. J'entends par là une démocratie qui ne consiste pas dans l'imposition d'une forme politique donnée, faite à l'image d'un système particulier promu au rang de modèle; une démocratie qui n'est pas fondée sur un simple inventaire d'institutions reprises d'une forme particulière d'expérience démocratique et transformées en règles politiques internationales et obligatoires. La démocratie, c'est une pratique de la diversité et de la tolérance. C'est la reconnaissance du fait que pour chaque sujet, y compris l'idée même de la démocratie, il peut y avoir diverses interprétations, dont aucune n'a le droit d'interdire les autres. L'objectif qui nous attend donc, au cours du prochain siècle, est de répandre et de promouvoir la démocratie, mais avant tout d'en examiner davantage le sens même pour éviter qu'elle ne rencontre des contradictions menant à sa propre perte.

Comment répandre la démocratie sans mettre en danger la démocratie elle-même? D'un autre côté, comment pouvons-nous sauvegarder la diversité et la particularité sans retomber dans des nationalismes anachroniques? Ce sont les principales questions de notre époque. Ce sont les dilemmes majeurs qu'il nous faudra résoudre au cours du siècle prochain.

Toute idée de croisade, même au nom de la démocratie, s'avère antidémocratique parce qu'elle est intolérante. Et j'irais même jusqu'à dire que tout principe d'organisation sociale, qui prétend s'imposer universellement, part d'une base antidémocratique. Ainsi, et paradoxalement, l'enthousiasme missionnaire pour la démocratie finit par affecter la nature de démocratie elle-même.

En vérité, la démocratie suppose un équilibre délicat et fragile entre l'universel et le particulier. Il ne faut pas sacrifier le particulier au nom d'un universel

déifié. Le particulier ne doit pas se dissoudre dans un prétendu universalisme, de même qu'il ne faut pas confondre le particulier avec l'universel, en accordant une valeur absolue à ce qui n'est qu'une expression historique d'une culture et d'une époque.

Les tentatives visant à appliquer sur une échelle internationale des politiques intérieures et des interprétations régionales de valeurs ont toujours mené à l'échec. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, nous avons assisté à l'effondrement spectaculaire du communisme soviétique, qui a prétendu être la doctrine politique de l'avenir, grâce à laquelle, selon Hegel, nous assisterons à la fin de la politique et donc de l'histoire, et pénétrerions une sorte de paradis terrestre reconstitué. Le prétendu communisme universel a vu naître en son sein même des particularités et des différences. Il a dû par la suite faire face à d'autres doctrines et à des visions du monde étrangères à ses principes et à ses valeurs et, contre toute attente, ces perspectives différentes n'ont pas disparu en présence de la dite vérité marxiste. Bien au contraire, elles ont gagné la bataille idéologique, entraînant ainsi la disparition du communisme et de la Russie soviétique. Je suis persuadé que c'est bien là le sort réservé à toute doctrine, quelles que soient ses perspectives et les valeurs qui la soutiennent, qui prétend mener le monde à la fin de l'histoire.

Ceci nous force à réfléchir à d'autres questions qui sont devenues des lieux communs de manière un peu hâtive et, à mon avis, inconséquente. Il y a un certain mépris vis-à-vis de l'idée de souveraineté et de l'identité culturelle des peuples sous le prétexte de construire une société universelle. Toutefois, je pense que ces concepts, même s'ils doivent être transformés et adaptés à une nouvelle perspective mondiale, resteront encore en vigueur dans le monde futur si nous choisissons une pensée véritablement démocratique, dans laquelle la liberté se manifesterait également sous forme de différences culturelle et idéologique.

Il ne fait aucun doute qu'il y a une crise de l'État-nation, parce que cette identification apparemment essentielle entre l'État, comme organisation politique et juridique de la société, et la nation, comme organisation culturelle, est fautive. Il existe des États multinationaux. La solution dans ces cas de disparité entre l'organisation politique et l'organisation culturelle n'est pas d'abandonner le concept d'État et de souveraineté, en les laissant être absorbés dans l'une des formes supranationales et mondialisantes, mais de par-

venir dans le cadre de l'État à une reconnaissance et à une intégration complexe de son caractère multiculturel. Au niveau tant national qu'international, il faut articuler la diversité plutôt que d'imposer une homogénéité qui sera toujours ressentie comme une camisole de force.

Le nouvel ordre international ne peut être construit par une seule nation, une seule culture ou une seule idéologie, mais plutôt par l'interaction de différents points de vue qui constituent l'humanité. Dans une perspective véritablement démocratique et libérale, il faut éviter de se laisser tenter par ce nouveau dogmatisme, dont la subtilité perverse s'associe à une vocation impériale puissante, qui est le mythe du « politiquement correct ».

Dans cette perspective, construire un nouvel ordre international pour le XXI^e siècle ne signifie pas résoudre une équation mathématique ou construire scientifiquement un modèle et l'appliquer de manière générale à tous les pays du monde, avec la vaine prétention de créer une société internationale universelle. La réalité dépasse toute abstraction grâce à la richesse de ses nombreux points de vue. Mais, en outre, la réalité est toujours dynamique et effervescente. Elle est en transformation permanente grâce à la liberté qui, entre autres traits, définit l'être humain.

Ainsi donc, la politique, qu'elle soit nationale ou internationale, est un art et non pas une science. Un ordre national ou international doit être le résultat d'une interaction complexe entre des éléments différents, voire opposés, comme c'est aussi le cas d'une oeuvre d'art. Composer cette oeuvre d'art que sera le nouvel ordre international implique non pas la destruction de ce qui est opposé, mais son articulation. Cela implique une combinaison de l'unité avec la diversité, de la liberté avec l'ordre. Pour parler comme Nietzsche, il faut combiner l'apollinien et le dionysien. Construire une société purement apollinienne c'est tomber dans une nouvelle forme de dogmatisme et de dictature culturelle, même si, paradoxalement, on cherche à établir la démocratie. Construire une société purement dionysienne revient à tomber dans le chaos, c'est-à-dire à détruire le pacte social.

La société de l'avenir devra être capable de vivre dans la diversité et d'articuler divers points de vue, différentes visions du monde et différentes interprétations de la démocratie elle-même, afin de parvenir à mettre en place une organisation de l'humanité qui

tende à créer non pas une société internationale unique et homogène, mais plutôt une combinaison harmonieuse de richesse et de diversité sociale et culturelle visant à instaurer la coexistence pacifique et la collaboration réciproque sans préalables imposés ni conditions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, S. E. M. Toomas Hendrik Ilves.

M. Ilves (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je vous souhaite un complet succès dans l'exécution de vos fonctions. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la République de Tuvalu au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La semaine dernière, le Premier Ministre de mon pays, Mart Laar, a parlé au Sommet du millénaire d'un certain nombre de questions qui, de l'avis de l'Estonie, sont cette année particulièrement importantes pour l'ONU. Dans mes brèves remarques, je voudrais aujourd'hui insister sur quatre d'entre elles en particulier : tout d'abord, la nécessité de réformer le Conseil de sécurité; deuxièmement, les efforts faits pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix; troisièmement, l'importance de réduire le fossé mondial entre riches et pauvres; et, quatrièmement, le rôle des technologies de l'information pour promouvoir le développement.

Premièrement, les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité. Le pouvoir exécutif fort, dont est investi le Conseil, était destiné à l'origine à faire de lui une instance où seraient prises des décisions rapides suivies d'une action rapide. Dans la pratique, cependant, le Conseil est de plus en plus porté aux discours peu concluants, ce qui sape sa propre autorité et sa crédibilité, et donc son efficacité. Pour combattre cet effet, l'Estonie estime que les procédures de vote et les mécanismes régissant les travaux de l'organe le plus puissant de l'ONU doivent être rénovés.

Une procédure qui mérite notre attention est le veto. Certains membres permanents du Conseil de sécurité ont utilisé ou menacé d'utiliser le veto pour promouvoir leurs propres intérêts de politique nationale et étrangère sans rapport avec la question à l'examen. Le Conseil de sécurité tirant sa légitimité de tous les

États Membres, les membres permanents ont le devoir d'exercer leur droit de veto de façon responsable.

La composition du Conseil, qui reflète toujours les rapports de force qui existaient en 1945, est une autre question qui doit être réglée. Depuis la création de l'ONU, cette année-là, jusqu'à voici 10 ans, le peuple de mon pays ne pouvait jeter quelques rares coups d'oeil sur le fonctionnement de l'ONU qu'à travers les déchirures du Rideau de fer. Lorsque nous avons finalement rétabli notre indépendance, en 1991, nous sommes entrés sur la scène internationale pour découvrir que le Conseil de sécurité, de par sa composition, en était resté à l'année 1945. Cela frappe l'Estonie comme un fait anachronique, sinon absurde. Les garants de la stabilité du monde et ceux qui y contribuent le plus ont, au cours d'un demi-siècle, radicalement changé. Nous n'avons pas à craindre l'ouverture d'un débat sur la question de savoir si les arguments moraux et juridiques qui étaient à la base de la composition du Conseil de sécurité après la Seconde Guerre mondiale sont toujours valables pour le XXI^e siècle. Si les pays ont changé fondamentalement, l'ONU doit, et peut, faire de même.

Ma seconde remarque concerne le maintien de la paix. Au début de cette année, mon gouvernement a décidé de renoncer au privilège de ne payer que 20 % de notre contribution au maintien de la paix. Nous avons plutôt décidé, volontairement et unilatéralement, de verser le montant intégral qu'on attend de nous. Et ce, parce que l'Estonie estime que le maintien de la paix fait partie des tâches les plus cruciales de l'ONU dans l'exécution de son mandat historique de sécurité collective. La sécurité ne peut s'acheter au rabais. Voilà pourquoi l'Estonie est prête à payer davantage pour ce que, nous l'espérons, sera un meilleur produit.

Payer ce que nous devons ne suffit cependant pas pour accroître l'efficacité du maintien de la paix. Ce dont nous avons besoin, comme le Premier Ministre Tony Blair l'a dit ici la semaine dernière, c'est d'un concept de sécurité beaucoup plus large. Le Conseil de sécurité a pris une mesure importante la semaine dernière dans le but d'assurer la sécurité des peuples et des frontières avec la résolution unanime de restructurer les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces changements devraient créer une force plus puissante et mieux financée, qui pourra réagir rapidement là où sa présence est nécessaire.

Mon troisième point concerne la nécessité d'avoir plus d'égalité dans le monde. Dans son Rapport du millénaire, le Secrétaire général nous a demandé de nous concentrer sur l'éradication de la pauvreté. Nous pouvons faire beaucoup pour réduire les inégalités en allégeant la dette et en allouant plus de ressources à l'aide au développement. Cependant, ce n'est pas aussi simple que cela. Comme notre Premier Ministre, Mart Laar, l'indiquait ici, la semaine dernière, ces efforts doivent aller de pair avec une bonne gestion des affaires publiques et l'ouverture des marchés. Sans engagement en faveur de ces deux éléments, nous ne parviendrons pas à notre objectif, quel que soit le montant de l'aide ou de la réduction de dette.

L'idée selon laquelle l'ouverture dans les gouvernements et sur les marchés est une condition préalable à une bonne performance économique me conduit à mon quatrième et dernier point, à savoir le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la promotion du développement. Dans son Rapport du millénaire, le Secrétaire général soulignait à juste titre la nécessité de faire en sorte que le bénéfice des nouvelles technologies (et particulièrement les technologies de l'information) puisse être accessible à tous.

Comme nous avons de l'expérience dans ce domaine, j'ai personnellement participé au Groupe de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication, qui s'est réuni en avril dernier à l'Organisation des Nations Unies. L'Estonie a le privilège de faire partie des 20 pays les plus informatisés dans le monde. Ce qui est plus important c'est que nous y sommes parvenus alors que nous ne sommes pas une nation riche et que nous avons des moyens plutôt modestes.

Le Groupe a mis en évidence le fait peu contesté que les technologies de l'information sont des facteurs de développement, ce qui ne nous surprend pas. La technologie informatique peut aussi bien constituer un obstacle que servir de pont. Il n'y a pas de raison pour que les nations pauvres soient toujours en retard. Comme nous l'avons découvert, on peut mettre en place des politiques qui transforment le « gouffre numérique » en un « dividende numérique ».

Dans mon pays, nous avons pu l'observer directement, grâce à notre programme « Bond du tigre ».

Cela fait un moment déjà que ce programme a permis de connecter toutes les écoles d'Estonie au réseau Internet. D'une façon plus évidente encore, nous avons pu constater combien l'accès aux technologies de l'information génère de nouvelles opportunités dans le monde rural qui souvent doit subir les effets négatifs

du changement. Voilà pourquoi l'Estonie adhère complètement et entend participer activement aux programmes de l'ONU visant à aider tous les Membres à réaliser leurs espoirs en matière de technologies de l'information.

La séance est levée à 12 h 55.